

Première interview du Chef du gouvernement

Mechichi dit "sa" vérité



N° 1816
Du 22 au 28 octobre 2020

www.realites.com.tn

RÉALITÉS

Hebdomadaire
indépendant
fondé en 1979



Immobilier

A quand la sortie de crise ?

**Budget de l'Etat
pour 2021**
Inquiétant
à tous les niveaux

**Projet de loi de
Finances 2021**
Quelle boussole
fiscale ?

**Oubliées, délaissées,
marginalisées**
Le goût amer
des cités populaires

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
**LES PROFESSIONNELS PEUVENT TOUJOURS
 RÉDUIRE LEURS FRAIS BANCAIRES.**



PACK MOZAIC PRO

Commerçants, artisans, professions libérales et agriculteurs, bénéficiez de la nouvelle offre Pack Pro qui comprend :

- Une facilité de caisse
- Une carte bancaire
- Ubcinet
- Protecompte
- Une économie sur vos frais bancaires, tarif unique.

www.ubci.tn | Centre de Relations Clients : 70 000 050



UBCI GROUPE BNP PARIBAS

الائتماد البنكي للتجارة والصناعة

La banque
 d'un monde
 qui change

RÉALITÉS

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT
 PARAISSANT LE JEUDI
 34, Rue Abdelaáziz Thaàlbi - 1013 El Menzeh 9
 Tél: 70.860.733 - 70.860.724 - Fax: 70.860.666
 Address E-mail: redaction@realites.com.tn
 Site Web : www.realites.com.tn

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
 Taïeb Zahar
 taieb.zahar@realites.com.tn

REDACTEUR EN CHEF
 Faouzi Bouzaïene
 bechirf2003@gmail.com

Rédacteur en chef adjoint :
 Ridha Lahmar
 ridha.lahmar@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint
 Secrétaire général de la rédaction :
 Mohamed Ali Ben Sghaier
 bensghaiermohamedali@gmail.com

Conseillers :
 Hakim Ben Hammouda - Sami Mahbouli

REDACTION

* **Politique**
 Yasmine Arabi - Hatem Bourial -
 Fayçal Chérif

* **Société**
 Khalil Zamiti - Yasser Maàrouf -

* **Economie et entreprises :**
 Mohamed Ben Naceur - Alaya Becheikh -
 Samy Chambèh - Nizar Mouelhi -
 Khadija Taboubi

* **Magazine :**
 Nadia Ayadi - Dr. Ali Menjour - Alix Martin -
 Hédi Alouini

Iconographie : Lamine Farhat
 Suppléments : Amel Ben Naceur

SERVICE TECHNIQUE :
 Responsable Technique : Issam Gharsalli
 Infographistes : Houda Rezgui - Hajer Charchoufi -
 Fatma Soltani

"REALITES"
 est édité par
MAGHREB MEDIA
 au capital de 140.000 DT

Président du Conseil d'Administration :
 Taïeb Zahar
 Directeur Général : Imed Mouaffak
 Directeur Conseiller : Sofiène Mouaffak
 Responsable Communication et Marketing :
 Amel Ben Naceur
 Tél: 70.860.733 - 70.860.724 - Fax: 70.860.666
 Directeur administratif et financier :
 Mohamed Ali Trabelsi
 Relations publiques : Khouloud Chebbi
 Reportages régionaux :
 Mohamed Larbi Ben Othman
 Recouvrement : Hamdi Sebaï - Tél.: 70.860.707
 Service Abonnements : Sarra Znegui
 Service Commercial : Sami Ouni
 Tél.: 70.860.733 - 70.860.724
 Secrétariat : Mounira N'hidi
 Diffusion: Nourreddine Madfaï
 Pré-press: MAGHREB MEDIA-Tél.: 70.860.733

Impression: Imprimerie Maghreb Editions
 15, Bis Rue 8602 - Zone Industrielle - La Charguia I
 Tél.: 71.772.216 - 71.773.371 - Fax.: 71.799.266

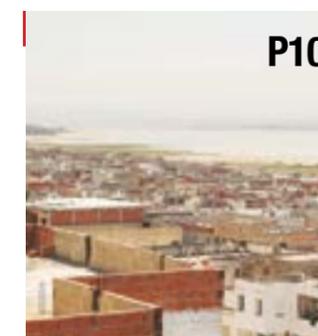
Sommaire



Immobilier
**A quand la sortie
 de crise ?**

Il ne fait aucun doute que le secteur immobilier est plongé, depuis une bonne dizaine d'années, dans une crise grave sans précédent. Pour les acteurs du secteur, il s'agit d'une récession historique extrêmement inquiétante, surtout en l'absence de toute prise de mesures sérieuses de la part des différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis la Révolution.

18



P10

ACTUEL

- Première interview du Chef du gouvernement,
Mechichi dit "sa" vérité 8
- Oubliées, délaissées, marginalisées
Le goût amer des cités populaires 10
- Retrait de projets de loi et annulation
 d'un arrêté gouvernemental
Un retour au bon sens ? 14

ECONOMIE

■ Budget 2021
Inquiétant à tous les niveaux 28



P36

- Projet de loi de Finances 2021
Quelle boussole fiscale ? 32
- Management touristique
**La quête d'une nouvelle
 génération de managers** 36



P42

MAGAZINE

- La grande cantatrice
Naàma tire sa révérence 42
- Développement personnel
Trouver sa place au soleil 44

■ Evasion
Ils disparaissent 46

■ L'album-souvenirs de...
Jamel Zenaïdi, le play-boy 52



P46

Tous responsables

Par Faouzi Bouzaïene

L'assassinat du professeur Samuel Paty n'a pas ému que les Français. En Tunisie, on avait goûté à cette douleur, maintes fois, depuis que le « *Prin-temps arabe* » est là. Merci à ceux qui y ont contribué ! Les Tunisiens, sauf quelques exceptions, ont condamné l'assassinat ignoble de cet enseignant, de cet éducateur, parce qu'ils ne s'y reconnaissent pas et n'y reconnaissent pas non plus leur religion. Une religion qui apprend le pardon et la tolérance. Comme des millions d'autres musulmans, ils ont toujours condamné le terrorisme et honni sa barbarie. Certains parmi eux souffrent encore de la radicalisation de leurs enfants et d'autres ont payé de leur chair et de leur sang la dangereuse dérive des « *fous de Dieu* », ces soi-disant défenseurs de l'Islam, ces coupeurs de têtes qui, en vérité, ne défendent pas l'Islam, mais le tuent et en combattent les principes et valeurs.

Le prophète Mohamed est incontestablement vénéré pour nous musulmans. Mais combien ont été radicalisés et transformés en machines à tuer ? Une minorité, certes. Sauf que l'extrémisme n'épargne aucune religion, et la vague de radicalisation qui a frappé la religion musulmane ces deux dernières décennies a été planifiée, ordonnée. Il serait criminel d'oublier aussi vite les guerres qui ont embrasé le Proche-Orient, Al Qaïda, Daech et toutes les autres organisations terroristes et mafieuses qui ont infesté les pays arabes et musulmans et massacré leurs populations, au nom d'une soi-disant démocratie. Faut-il faire quelques rappels pour que la mémoire collective ne soit pas aussi vite effacée ? Qui ignore encore que la religion musulmane a été utilisée comme arme de guerre, de propagande, de destruction massive du monde arabe et musulman ? Sinon, comment expliquer que le terrorisme islamiste ait fait plus de victimes dans les rangs des musulmans, en Irak, en Syrie, en Libye et ailleurs ? Qui a mis en scène Daech en en faisant des stars hollywoodiennes ? Qui l'a créé pour, disait-on, combattre les dictateurs et au passage, dommages collatéraux obligent, massacrer des millions de civils musulmans ? Qui a embrigadé des jeunes du monde entier, assiégé les gisements de pétrole irakiens et libyens, mis à genou des Etats et des gouvernants musulmans ? Il ne faut pas vite oublier les colonnes de véhicules tout-terrain, surarmés et disséminés au Proche-Orient, puis en Libye. Qui a financé cela, qui en est responsable, qui a semé la graine du terrorisme dans les sociétés arabes modernes et favorisé que ses racines se développent jusqu'en Occident ? Les responsables sont nombreux, musulmans et non musulmans, et ils sont tous responsables de la mort de Samuel Paty, comme celle de tous les autres martyrs du terrorisme religieux, l'arme redoutable que les pays riches et puissants, arabes et occidentaux, ont créée pour mener leurs guerres géostratégiques, énergétiques, hégémoniques.



Le blasphème vient de celui qui ne respecte pas sa propre religion... L'Islam, comme toutes les religions monothéistes, recommande aux fidèles de respecter toutes les religions et tous les prophètes.



La bête immonde est devenue un monstre envahissant. Elle frappe désormais partout, à l'aveugle. Ce n'est pas la faute aux musulmans ni à leurs croyances religieuses. Oui, Mohamed, notre prophète est vénéré par nous tous, on n'accepte pas qu'il soit la cible d'insultes ou de dénigrement médiatique mais nous n'appelons pas tous à la vindicte quand nos croyances religieuses sont moquées. Seuls ceux qui ont les mains tachées du sang des victimes du terrorisme lancent des « *fatwas* » et appellent au meurtre. Ce sont eux qu'il faut condamner. Tout comme le député qui a justifié l'assassinat de Samuel Paty, et ses autres compères, députés également, qui se targuent d'être

les défenseurs des terroristes et font l'apologie du terrorisme, au vu et au su de tous, au sein même du Parlement. Dans l'impunité.

Pourtant, ils sont condamnables en vertu de la loi et de la Constitution de 2014 qui a instauré la liberté de conscience et de culte. Le parquet antiterroriste de Tunis a certes ouvert une enquête contre le député radical qui a justifié l'acte du jeune Tchétchène, mais il est peu probable qu'il soit condamné. Les islamistes tiennent les rênes du pays depuis 2011 et l'Islam est réellement en crise en Tunisie, comme l'a récemment déclaré le président français dans son discours sur l'Islam radical. Il faudrait aussi que les organisations internationales de défense des Droits de l'Homme parviennent à mettre de l'eau dans leur vin et à prendre conscience de l'impact de leurs déclarations à chaud après chaque attentat terroriste, rappelant qu'il faut respecter les droits des coupeurs de têtes et des poseurs de bombes. Ces derniers profitent incontestablement de l'aide inestimable de ces organisations et de leur soutien indéfectible.

Pour revenir à l'assassinat ignoble du professeur français et à la campagne de dénigrement de l'enseignant sur les réseaux sociaux avant la tuerie, les non-musulmans ne sont pas tenus de faire allégeance à l'Islam ni au prophète des musulmans. Ils sont libres chez eux. Leurs satires ne sont pas des blasphèmes, elles restent des satires... qui s'inscrivent dans la liberté d'expression. Le blasphème vient de celui qui ne respecte pas sa propre religion. Par ailleurs, l'Islam, comme toutes les religions monothéistes, recommande aux fidèles de respecter toutes les religions et tous les prophètes. Et au final, cela relève de la liberté individuelle.

« ... مَنْ قَتَلَ نَفْسًا يَغْتَرِ نَفْسٍ أَوْ قَسَادٍ فِي الْأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ النَّاسَ جَمِيعًا وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَا أَحْيَا النَّاسَ جَمِيعًا... »

(Sourat Al Maida – Verset 32).
(Quiconque tue une personne injustement, c'est comme s'il avait tué toute l'humanité. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les gens ensemble). (Coran). ■



Engagés avec vous

La BIAT est élue « Meilleure banque dépositaire en Tunisie en 2020 » par le magazine Global Finance

La BIAT a reçu le prix de « meilleure banque dépositaire en Tunisie » pour l'année 2020 par le magazine Global Finance. Ce prix consacre l'excellence du service et la qualité des opérations et de la relation client de l'activité titres et dépositaires de la BIAT. Banque d'experts, la BIAT affirme son engagement dans la dynamisation des investissements étrangers et œuvre quotidiennement pour offrir à ses investisseurs un service de qualité aux standards internationaux.



www.biat.com.tn



Tarak Cherif reconduit



Tarek Cherif, président de la Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie (CONECT), a été reconduit par le Forum international de l'investisseur arabe (FIIA) en tant que membre de son conseil des secrétaires.

« La reconduction de Tarek Cherif revient à son rôle agissant dans le domaine de la Responsabilité sociale et surtout en matière de soutien aux jeunes et aux femmes à travers la CONECT créée en 2011 », indique le Forum dans un communiqué publié mercredi.

Le Forum a affirmé que « la nomination de Cherif en tant que membre du conseil des secrétaires, depuis 4 ans, donnera un appui fondamental au double plan arabe et international ».

Grogne des architectes

Tollé général dans les rangs des architectes. L'Ordre des architectes, celui des ingénieurs et le syndicat national des architectes de libre pratique se sont levés, dans une action commune et solidaire, contre le projet d'extension de l'aéroport Tunis Carthage. Et pour cause, leur quasi —exclusion de ce projet. En effet, « les architectes et les ingénieurs refusent catégoriquement de perdre leur statut de maître d'œuvre, garant de la bonne conception, de la bonne exécution et de la bonne gestion du projet. La formule de conception— réalisation (clef en main), sans des règles strictes, bien définies, est la porte ouverte à tout type de dépassements et d'abus », précise Sahby Gorgi, président de l'OAT, dans un texte qu'il a signé et publié par *Tuniscopie* qui ajoute : « Dans ce projet, les architectes refusent également que l'OACA (Office de l'aviation civile et des aéroports) en tant qu'organisme d'Etat, exerce illégalement la profession d'architecte, se permette de lancer des études en interne, dépasse son rôle de maître de l'ouvrage pour s'attribuer celui de maître d'œuvre et s'ériger en juge et partie ».

Trois députées bousculent le Parlement



Samia Abbou, Yamina Zoghalmi et Abir Moussi, trois députées qui ne passent pas inaperçues, de manière différente cela s'entend, au sein de l'hémicycle devenu une véritable foire d'empoigne.

La première, sociale-démocrate, la seconde, islamo-conservatrice et la troisième, une nostalgique de l'ancien régime se positionnent aux antipodes l'une de l'autre avec un seul point commun, leur forte conviction des principes et valeurs qu'elles défendent. Samia Abbou qui siège au Parlement depuis 2011 s'est distinguée durant toute cette période avec ses coups de gueule qui animaient la galerie et plaisaient aux détracteurs de tous les gouvernements qui se sont succédé. Cela a eu l'heur de rapporter des sièges supplémentaires à son parti, le Courant démocratique que son mari vient de quitter.

Yamina Zoghalmi, quant à elle, est également députée depuis 2011. Sauf que la surprise des résultats des élections de 2019 ne l'a pas laissée de marbre. L'entrée de l'ancienne responsable Récédiste à l'hémicycle lui a causé une forte frustration au point qu'elle s'est érigée en avocat infatigable des positions d'Ennahdha mais aussi, et surtout, du Cheikh, cible des attaques incessantes de Moussi.

Abir Moussi, députée du PDL dont elle est la présidente s'est érigée en pourfendeuse des islamistes, qu'elle appelle « *les Khouanjia* ». Ne se lassant pas de prononcer des discours, elle en arrive jusqu'à bloquer les travaux de l'ARP à travers diverses manifestations de refus de la présence de Ghannouchi au perchoir.

Ses prises de position font qu'elle gagne en popularité et le dernier sondage publié par Emrhod Consulting la place en tête avec 12 points d'avance sur Ennahdha qui ne cesse de perdre du terrain ainsi que Qalb Tounes.

Le spectacle se poursuit sous le dôme de l'Assemblée.

“Challenge One” prendra les airs en 2021

Le satellite télécoms du Groupe tunisien TELNET Holding, sera lancé dans l'espace en mars 2021. Bien que la Covid-19 ait modifié la date initiale fixée en novembre 2020, l'entreprise indique que tout est prêt. Le satellite a d'ailleurs déjà été remis à GK Launch. Les pressions induites par la pandémie mondiale de coronavirus ont finalement eu raison de TELNET Holding. La société tunisienne annonçait en mai dernier le lancement de son tout premier satellite baptisé « Challenge One » pour juillet 2020, puis novembre, grâce au maintien du niveau de ses activités dans les limites du budget à la faveur du télétravail. Elle l'a finalement reporté au mois de mars 2021. « Challenge One » est le premier satellite télécoms de la constellation de 30 équipements spatiaux que TELNET Holding veut mettre dans l'espace d'ici 2023. Une fois en activité, ce réseau satellite contribuera à l'amélioration des communications à haut débit en Tunisie.



La SOPAT fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi

La SOPAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2012 à 2015. Les notifications faites par l'administration fiscale comportaient un montant de 23.390 MDT, composé de 14.684 MDT en principal et de 8.706 MDT en intérêts et pénalités. C'est ce qui ressort du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019. En effet, au mois de mars 2019, la société s'est inscrite dans l'amnistie fiscale décrétée dans la loi de Finances de 2019. Les accords partiels conclus avec l'administration fiscale ont abouti à un arrangement de l'ordre de 4.799 MDT au titre d'une partie de la notification initiale totalisant 9.397 MDT dont 1.611 MDT de pénalités au titre des retenues à la source. La dette fiscale de 4.799 MDT, reconnue par la société, a

été portée dans les comptes de 2019 par la constatation de 2.894 MDT en modifications comptables en diminution des capitaux propres et par l'apurement des provisions antérieures constituées pour faire face aux risques fiscaux pour 1.905 MDT.

Le reliquat du montant de la notification, en principal, composé essentiellement du redressement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013 et des acomptes provisionnels qui en résultaient en 2014, pour des montants respectifs de 1.808 MDT et 3.479 MDT, soit un total de 5.287 MDT, n'a pas fait l'objet d'un arrangement à la date de la rédaction de ce rapport. La société n'a pas procédé à la constatation dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, des provisions pour risques conséquents au titre de principal et de pénalités.

« La violence digitale est un crime »



Le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CRE-DIF) lance en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population en Tunisie (UNFPA Tunisie) et dans

le cadre du Programme de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie « Moussawat », une campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes sur les réseaux sociaux sous le slogan « La violence digitale est un crime » « #7atahouniyet7aseb ». La campagne a démarré le 19 octobre et s'étendra jusqu'au 20 novembre 2020. Elle vise notamment à informer et vulgariser autour des types de violences sur les réseaux sociaux, sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes, quant aux répercussions psychologiques de la violence sur les victimes et aux risques juridiques, inciter les femmes victimes de violence sur les réseaux sociaux à briser le silence et les encourager à porter plainte et impliquer tous les acteurs dans la lutte contre ce fléau : médias, société civile, personnages publics.

Nourane

Un marathon exceptionnel pour une année exceptionnelle

A année exceptionnelle, marathon exceptionnel ! A l'occasion de l'Octobre rose, l'Association Nourane parrainée par la Fondation BNA, organise un marathon de sensibilisation pour lutter contre le cancer du sein.

Cette année, comme l'imposent les conditions générales et sanitaires, les organisateurs ont opté pour un marathon digital où les participants sont invités à courir chacun de son côté en se connectant à l'application dédiée pour enregistrer leur parcours. Courir seul, en groupe ou à la maison, tout est bon pour aider à sa façon. Les kilomètres parcourus seront convertis en dons destinés à l'acquisition d'un mammographe et / ou d'un respirateur, Covid oblige ! L'objectif ultime avec le temps, étant d'en doter chaque gouvernorat.



Ligne de crédit française aux entreprises du secteur de la santé

Une ligne de financement de 30 millions d'euros, dont 6 millions d'euros sous forme de don, a été mise à la disposition des PME et PMI tunisiennes par le gouvernement français. Cette ligne s'inscrit dans le soutien de la France au développement économique de la Tunisie et au renforcement des liens commerciaux entre les deux pays. Une série de webinars vont permettre de présenter aux opérateurs de chaque secteur les caractéristiques de cette ligne de crédit, les conditions d'éligibilité, les biens et services éligibles et les modalités de financement.



Première interview du Chef du gouvernement, **Mechichi dit "sa" vérité**

Par Faouzi Bouzaiene

Il n'aura pas attendu 100 jours comme ses prédécesseurs pour se livrer. A peine un mois depuis sa prise de fonction à la Kasbah, Hichem Mechichi, Chef du gouvernement, a décidé de se prêter au jeu des questions-réponses. Un exercice périlleux dont certains craignent les pièges au détour de chaque question. Le calme et la sérénité affichés par le locataire du palais du gouvernement ne pouvaient en aucune manière camoufler la complexité de la situation et le contexte de tensions

dans lesquels il a décidé d'accorder cette première interview télévisée.

Recrudescence des contaminations et multiplication des décès des suites du coronavirus, situation sociale explosive et foyers de tension un peu partout à travers la République, situation économique des plus critiques, série de tragédies dont le meurtre d'une jeune fille, Rahma, décès d'une fillette tombée dans une bouche d'égout, mort d'un citoyen lors de la démolition de son kiosque et pour finir, effondrement d'une maison suite à une explosion de gaz.

Sombre tableau auquel vient s'ajouter un projet de loi de Finances des plus déprimants.

S'agissant de l'interview, côté forme - on ne peut pas ne pas en parler - on peut dire que le coup a été quelque peu réussi. On a innové au niveau de la mise en scène, le Chef du gouvernement et le journaliste étaient placés presque côte à côte, séparés par une table basse et non pas l'un en face de l'autre comme si on cherchait à donner plus d'espace à l'interviewé pour qu'il prenne ses aises. Mais ce n'est pas ce qui comptait le plus. Cela n'est qu'une mise en scène de communicateurs.

Il se voulait rassurant !

Dès l'abord, le ton adopté par le Chef du gouvernement se voulait rassurant. On le comprendra au fil de ses réponses qui, il faut l'avouer, et ce n'est nullement dans le sens d'une critique, manquaient de précisions même quand cela s'imposait.

Il faut reconnaître que cet exercice, même s'il semblait s'y être préparé, n'était pas aisé. Le fardeau hérité est très lourd et les perspectives ne sont pas bonnes. Mais il a choisi, selon ses propres mots, la voie et la voix de la vérité. Dire tout sans rien cacher et dévoiler les chiffres réels sur la situation qui prévaut dans le pays. Il n'y a plus lieu de cacher la vérité au peuple. Une attitude qui nous éloigne du temps où tout se faisait et se défaisait avec un crayon noir et une gomme.

Il sera toutefois avare en chiffres.

Quand il évoque la crise sanitaire, par exemple, il ne fournira aucune donnée chiffrée. Volontairement, semble-t-il. Il n'a pas de solution miracle et la mission incombe aux spécialistes, à la commission scientifique précisément. Le gouvernement ne fait en fait que traduire les recommandations de celle-ci en mesures « concrètes ».

A aucun moment, le Chef du gouvernement n'est sorti de son attitude « rassurante », répondant calmement même quand il s'agit de mesures dissuasives ou de sanctions à infliger en cas d'infraction aux gestes barrières. Toujours sur le même ton, et dans ce contexte, il considèrera

« inadmissible » de traiter une situation exceptionnelle avec des procédures classiques, en référence à la lenteur au niveau du bon usage qu'aurait dû connaître le fonds 1818. Il s'agit là de lourdeur administrative mais aucune solution n'est avancée.

Hichem Mechichi ne voulait pas s'embourber dans une panoplie de chiffres qui ne ferait que déprimer encore plus les citoyens, qui en reçoit tous les jours un large éventail. Il ne citera pas le nombre de contaminés, il ne fournira pas le nombre de morts dû à la Covid-19 et encore moins le nombre de lits de réanimation. Les experts en parlent tous les jours. Plus important, de son point de vue, c'est l'action que son gouvernement doit entreprendre pour trouver un équilibre entre le respect des protocoles sanitaires et la situation économique du pays. C'est grâce à cet équilibre que l'on pourra mieux maîtriser la situation qui prévaut et limiter les dégâts.

La vérité sur tous les chiffres !

Dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. C'est le leitmotiv qui est revenu à plusieurs reprises dans les réponses du Chef du gouvernement, affirmant qu'il n'y a rien à cacher. « La situation des finances publiques est très difficile, nous sommes face à une dérive budgétaire. D'ailleurs, nous avons révisé le déficit budgétaire de 3% à 14%. C'est un chiffre faramineux, mais nous avons opté pour la vérité et la transparence. Nous allons présenter les chiffres tels qu'ils sont réellement, c'est l'unique moyen de rétablir la confiance. Nous ne pouvons entamer aucune réforme sans connaître la situation réelle des comptes ».

Le mot est dit. Il faut rétablir la confiance entre les gouvernants et les gouvernés, entre l'Etat et les citoyens. Plus encore, il s'agit de redorer le blason de la crédibilité de l'Etat et de sa notoriété. Cela passe obligatoirement par le respect des engagements et des accords conclus. C'était le cas pour les augmentations salariales. « Respecter les engagements concernant les augmentations



salariales était indispensable pour rétablir la confiance avec les partenaires sociaux. Les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales ont réagi positivement au gouvernement, tenant compte de sa franchise dans la présentation des chiffres réels ».

L'Enarque qu'il est ne s'est pas perdu dans les dédales des détails qui peuvent induire en erreur. Il connaît parfaitement tous les rouages de l'Administration et le fonctionnement des structures de l'Etat. Ce dernier doit réapprendre à être un bon payeur, notamment envers les établissements publics. Mechichi a été sur ce point très clair. Les entreprises publiques nécessitent une réforme de fond. « Mais d'abord, il faut que l'Etat paie ses dettes. Il est inadmissible que l'Etat soit un mauvais payeur ». La facture est très lourde, il faut l'assumer et la régler, c'est l'unique façon pour engager leur réforme.

Pas de changement de ton

Même attitude, même ton et même calme quand il aborde la question de l'économie et des circuits parallèles. Selon lui, l'effort doit venir de l'Etat qui doit œuvrer à encourager l'intégration du circuit informel. On comprend à demi-mot qu'il ne faut pas brusquer ce secteur et faire en sorte que l'on aboutisse à un contrat gagnant-gagnant entre l'Etat et les commerçants de l'informel.

Quant à la situation à El Kamour et aux négociations la concernant, le Chef du gouvernement a fait en sorte de répondre avec diplomatie et prudence, donnant l'impression de ne pas vouloir fâcher les sittineurs et leurs représentants. Il précisera toutefois que « l'Etat n'a pas négocié directement avec la coordination, mais avec l'UGTT et les différentes parties sociales. Les engagements de l'Etat doivent être tenus. Je ne suis pas d'accord pour les entreprises de l'environnement, ce n'est pas le modèle économique que je souhaite pour le gouvernorat de Tataouine, mais les promesses de l'Etat doivent être tenues. Cela dit, la vanne ne doit pas rester fermée et nous n'allons tolérer aucun arrêt de la production dans n'importe quel secteur ».

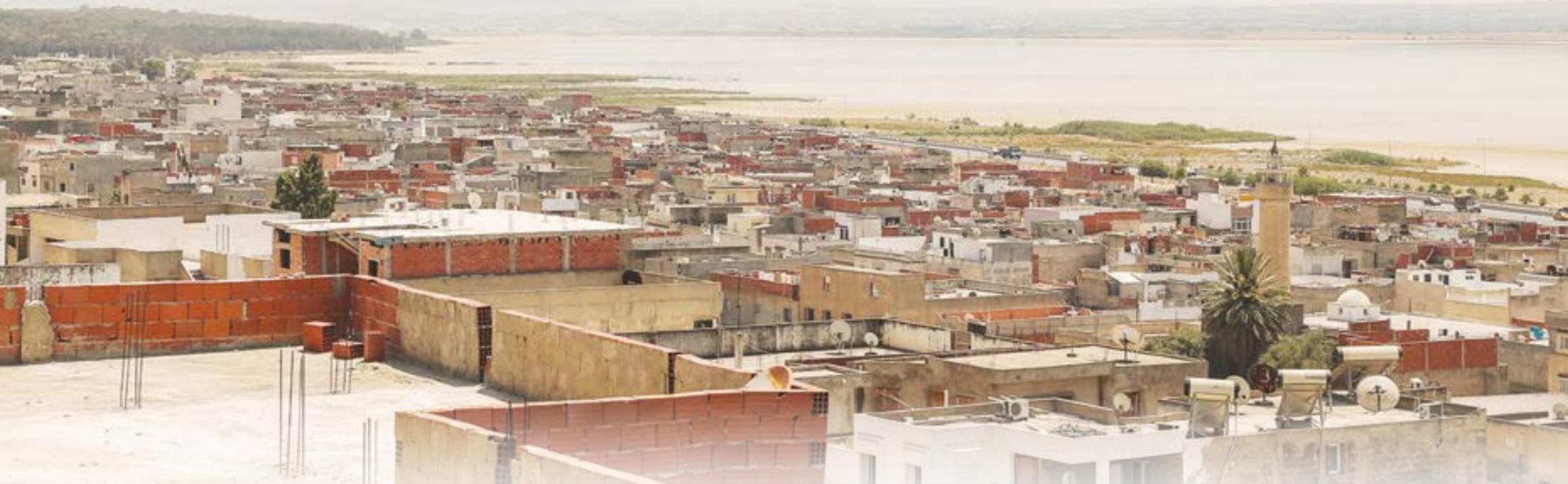
Ne pas tourner le dos aux partis

Présenté lors de sa désignation comme indépendant apolitique, Hichem Mechichi s'est dévoilé en fin politicien. D'ailleurs, c'est sur ce volet qu'il s'est exprimé le mieux, réaffirmant l'indépendance de son équipe et de sa non-appartenance à aucun parti. C'était la mission dont il avait été chargé par Kaïs Saïed pour former le gouvernement. Cela ne veut

pas dire pour autant tourner le dos aux partis. Le gouvernement a besoin de plus qu'une ceinture pour pouvoir agir et travailler en toute sérénité. Al Karama, Qalb Tounes et Ennahdha constituent le « coussin politique » de Mechichi et son équipe. Sauf que ce coussin est rempli d'épines. L'entente avec cette nouvelle Troïka est reconnue et affirmée. « Certes, nous tenons à la stabilité de ce gouvernement apolitique, mais cela ne veut pas dire qu'on tourne le dos aux partis politiques ». On ne peut plus clair.

Pour le reste, « tout va bien ». Tout est pour le mieux. Avec Kaïs Saïed, les relations sont excellentes et basées sur le respect mutuel, bien sûr sur le plan humain. Institutionnellement parlant, c'est la Constitution qui règle tout puisqu'elle fixe les prérogatives de chacune des deux têtes de l'Exécutif. Là aussi, Mechichi semblait éviter d'étaler les différends qui opposent Carthage à la Kasbah. Il a été évasif comme ce fut le cas sur les dossiers sociaux. Ce ne sera pas le cas quand il répondra à la question sur l'amendement du décret-loi 116 portant sur la régulation du paysage audiovisuel et sur le rôle de la HAICA. Un projet d'amendement qui soulève un tollé quasi général, car présentant un réel danger susceptible d'installer l'anarchie dans le paysage médiatique. Hichem Mechichi voit les choses autrement et affirme être « favorable à toute initiative en faveur de la libéralisation du secteur médiatique ». Il est donc favorable à l'amendement proposé et qui, en vérité, vise à offrir le secteur aux lobbys politico-financiers et à régulariser la situation de certaines télévisions et radios illégales en particulier. Pour preuve, il a fait retirer le projet de loi présenté par son prédécesseur et qui avait été élaboré avec la profession. Désormais, plus besoin de licence pour lancer sa radio ou sa télé. La HAICA, quant à elle, peut prendre sa retraite. Il fallait préserver le « coussin politique » avec ses épines, quoi qu'il en coûte.

Il le sera encore plus quand il parlera de lui-même. « Je suis un produit du système public. J'appartiens à la classe moyenne et j'ai profité de l'ascenseur social. Certes, je n'ai pas d'appartenance partisane, mais j'ai une sensibilité politique. Le fait que je sois issu de l'Administration tunisienne est un atout puisque je connais ses rouages et ses défaillances et je maîtrise parfaitement les points de blocage de ce système ». Rassurant ? ■



Oubliées, délaissées, marginalisées

Le goût amer des cités populaires

Par Hatem Bourial

Les partis politiques, malgré leur nombre pléthorique, sont pratiquement tous absents des cités populaires qui poussent aux alentours de toutes les grandes villes.

Dans plusieurs cas, ces cités qui souffrent de plusieurs maux, sont abandonnées entre les mains de différentes mouvances islamistes qui travaillent à en radicaliser les populations.

Ce vide politique dans les cités populaires s'accompagne de diverses carences dont seul l'État se saisit encore, dans une pénurie de moyens et de structures d'intervention efficaces.

Est-il encore possible de sortir de cette impasse? Les cités populaires sont-elles condamnées à s'appauvrir en rassemblant les germes d'une explosion sociale annoncée? Pourquoi les politiques tournent-ils le dos à une réalité de crise qui pourtant saute aux yeux ?

Comme un arc de crise, les cités populaires ont grignoté la ceinture agricole de plusieurs villes tunisiennes pour lui substituer un paysage urbain en déroute. Dans ces cités qui souffrent et rassemblent des populations de plus en plus importantes, la vie est un combat quotidien avec son lot d'incertitude et de violence.

Des constats alarmants trop souvent occultés

Datant de l'exode rural, les premières cités populaires ont ouvert la voie à des stratégies d'habitat spontané et d'occupation illégale du domaine pu-

blic. Intervenant presque toujours en aval, l'État s'est retrouvé à gérer la réhabilitation de ces quartiers tout en leur apportant les services publics a posteriori. Il existe plusieurs générations de cités populaires. Les plus anciennes sont désormais pleinement intégrées au tissu urbain. D'autres, plus récentes et parfois nées après la Révolution, tendent à devenir ingérables.

Comment insérer ces habitats dans les dynamiques citoyennes? Quelles approches mettre en œuvre pour une mise à niveau de ces villes qui échappent à la ville? Questions ardues qui appellent nombre de remarques qui à leur tour, éclairent cette problématique sous un jour nouveau. Une première ana-

lyse empirique permet d'opérer plusieurs constats parfois alarmants et trop souvent occultés. Nous tenterons d'envisager dans cette brève synthèse quelques-unes de ces réalités qui conditionnent la situation des cités populaires.

1. Un déficit de savoir. Trop peu de recherches se penchent sur la sociologie des quartiers populaires. Et lorsque ces travaux existent, ils sont soit parcellaires soit strictement techniques. Par conséquent, tous ces quartiers qui bougent en permanence, restent mal connus, peu compris, voire insaisissables. La médina de Tunis tend elle-même à devenir un quartier populaire assorti d'une vitrine touristique, mais dont les réalités sont amères. En périphérie sud et ouest de la capitale, c'est une multitude de «townships» qui a vu le jour et où personne d'autre que les habitants ne s'aventure. Vers El Kabaria ou Ettadhamen, de nouveaux quartiers à la réputation sulfureuse ont éclo et semblent échapper à l'autorité publique. Ce type de quartiers se répand à l'échelle du pays et chaque ville possède désormais sa banlieue chaude, sa cité interdite aux allures de ghetto urbain.

Il appartient à l'université d'investir ces lieux trop longtemps ignorés pour en étudier les structures de sociabilité et aussi les maux qui les taraudent. Les sciences sociales et humaines ne peuvent pas continuer à faire l'économie de cette réflexion tant

“

Au fond, c'est la désertification des campagnes qui produit ce malaise persistant des cités populaires. Le chômage puis la résignation génèrent une casse sociale qui s'accroît et dont les seules échappatoires sont l'émigration clandestine, la délinquance ou la radicalisation.

”

le phénomène tend à prendre une importance stratégique.

2. Qui est présent sur le terrain ? Seul l'État tente difficilement de mener à bien ses missions de service public. En effet, dans ces cités, il existe peu d'opérateurs privés et pratiquement pas d'économie locale. Qu'elles aient été planifiées ou pas, ces cités disposent généralement d'une école minima. Toutefois, même si elles soulignent le volontarisme de l'État, ces écoles sont peu équipées et ne disposent que de moyens insuffisants.

Les municipalités sont également présentes avec dans le meilleur des cas un arrondissement et plus généralement des antennes mobiles. Cette présence est importante car elle offre plusieurs relais sociaux, sanitaires et autres. Dans quelques cas plutôt rares, des organisations non gouvernementales de développement interviennent et soulignent que la pauvreté extrême est aujourd'hui non plus dans les campagnes éloignées mais à la périphérie de toutes les grandes villes.

Au-delà de ces intervenants, il existe des agences spécialisées dans la réhabilitation et la rénovation urbaine qui contribuent à l'aménagement du territoire et dans certains cas, tentent de rattraper les tares initiales consécutives à des implantations spontanées.

3. Où sont donc les politiques ? Ce qui frappe dans pratiquement toutes les cités populaires que nous avons visitées, ce sont les panneaux prévus pour l'affichage électoral sur les murs des écoles. Ces panneaux sont encore vierges. Autrement dit, aucun parti politique n'a pris la peine d'afficher son manifeste électoral à l'endroit prévu. Cette carence en dit long sur le fait que ces cités sont délaissées par les politiques dans leur ensemble ou presque.

Seul le parti Ennahdha tente de parfaire ici son maillage territorial. Il n'y parvient pas toujours à cause de la présence de mouvances salafistes qui très souvent encadrent ces quartiers et y font la pluie et le beau temps grâce aux associations coraniques qu'elles contrôlent. Dans ces quartiers, le discours populiste qui se qualifie de révolutionnaire fleurit. Le sentiment d'exclusion fait le reste et génère des appartenances radicales qui malheureusement peuvent cacher des cellules terroristes dormantes.

Dans ces quartiers abandonnés à leur sort, les partis centristes et la gauche sont totalement absents et ne s'aventurent pas si loin de leur bulle si confortable. Car ici, la réalité peut mordre à n'importe quel moment alors que la misère qui règne est occultée par les discours politiques. À dix kilomètres de la Kasbah, du Bardo ou de Carthage, les laissés-pour-compte de la Révolution continuent leur descente aux enfers sans que nul s'en soucie véritablement.

Pourtant, cela n'a pas toujours été le cas. Dans les années antérieures à la Révolution, les cellules du Rassemblement constitutionnel démocratique étaient présentes pour apporter un soutien social en contrepartie d'une appartenance au parti. De même, les comités de quartiers dirigés par le même parti avaient une implantation notable. Tout en contribuant à surveiller ces portions de



territoire, ces cellules quadrillaient ce qui pouvait l'être et apportaient des relais. Enfin, le corps des «omdas», pouvoir local relevant des gouverneurs et des délégués, faisait remonter les besoins et doléances à l'échelon supérieur. De nos jours, l'observation empirique permet un triple constat. D'abord, ce sont les salafistes et les délinquants qui contrôlent de facto ces marges urbaines. Ensuite, aucune autre autorité ne semble perceptible. Enfin, les partis politiques ne semblent avoir aucun droit de cité (populaire). Seul Ennahdha fait illusion grâce aux réseaux entretenus par les plus faucons parmi ses militants.

4. Le courage des femmes. Ce sont elles qui portent la vie économique dans ces quartiers. Avec ou sans crédits, elles gèrent une économie domestique tournée vers la ville. Produisant pour le revendre du pain, travaillant pour le ménage des particuliers ou des entreprises, créant de petits potagers, ces femmes permettent d'apporter de maigres ressources à ces cités. Se débrouillant comme elles peuvent, ce sont les femmes qui se lèvent tôt et partent au travail alors que les hommes sont frappés de plein fouet par le chômage et la résignation.

Par ricochet, on perçoit ici l'absence de structures qui, dans un passé proche, apportaient un bol d'oxygène à ces quartiers, notamment par le biais de l'Union nationale de la femme tunisienne. Grâce à ses programmes de la famille productive, cette organisation permettait d'atténuer les effets de la crise et apportait un soutien souvent décisif à l'échelle locale. Cette tradition est heureusement maintenue par le ministère des Affaires sociales et celui de la Femme. Toutefois, l'instabilité gouvernementale chronique fait que ce soutien est trop irrégulier et surtout cosmétique. Enfin, il importe de susciter la création de mécanismes qui puissent faire face à l'urgence ou encore permettre la réinsertion des hommes qui restent désœuvrés.

5. Précarité et déracinement. Les liens des populations des cités populaires avec la terre restent forts. Ils sont ainsi nombreux à garder un pied et un lopin de terre dans les terroirs. Soutenir certaines familles à revenir vers le travail de la terre

est une idée qui pourrait faire son chemin à condition d'être pensée de manière participative. Tentées par la ville, des familles entières y trouveront déracinement et précarité.

Seules des politiques d'aménagement du territoire et de promotion des régions marginalisées seraient à même de débloquent certaines situations qui ne sont pas des fatalités. Car au fond, c'est la désertification des campagnes qui produit ce malaise persistant des cités populaires. Le chômage puis la résignation génèrent une casse sociale qui s'accroît et dont les seules échappatoires sont l'émigration clandestine, la délinquance ou la radicalisation.

Comment sortir du cercle vicieux ?

La dure réalité des cités populaires a un goût d'amertume car elle charrie un cortège de violence, de prostitution, de traite humaine et de radicalisation. Ce ne serait pas un hasard si les objectifs premiers de la Révolution de 2011 avaient trait aux marges de la nation. En dix ans, trop peu a été fait dans ce domaine. Pire, la situation est devenue plus complexe encore à cause d'un boom périurbain sans précédent qui contribue à la génération de zones de non-droit un peu partout.

L'appauvrissement généralisé et le désenchantement ont aussi induit des flambées de violence qui, de temps à autre, défraient la chronique des cités populaires qui rongent leur frein face à la crise. En attendant que des trains de mesures et des solutions équitables soient mis en mouvement, le constat est sans concession: les cités populaires s'accroissent de plus en plus d'une violence endémique. Avec une jeunesse qui sombre dans la drogue et la délinquance de survie pour ne pas évoquer la radicalisation, c'est un plan Marshall que nécessiterait une sortie de crise de ces villes qui échappent à la ville et que les politiques de tout bord refusent de regarder dans les yeux. Dans ces viviers du désespoir, la citoyenneté devient une lointaine vue de l'esprit pour une population à bout de souffle et une jeunesse profondément déçue. Sauver les cités populaires ne serait-il pas un chantier des plus urgents ? ■

“ Trop peu de recherches se penchent sur la sociologie des quartiers populaires. Et lorsque ces travaux existent, ils sont soit parcellaires soit strictement techniques. Par conséquent, tous ces quartiers qui bougent en permanence, restent mal connus, peu compris, voire insaisissables. ”



COTUNACE ÉLUE MEILLEUR ASSUREUR CRÉDIT EN TUNISIE 2019



Le monde à votre portée ... nous vous l'assurons

35 ans

NOTRE GARANTIE : Pour Votre Développement

NOS ASSURANCES

- Exportations
- Ventes Locales
- Investissements
- Préfinancement Export
- Caution (Local & Export)
- Recouvrement des Impayés

Tunis - Sousse - Sfax

www.cotunace.com.tn



Retrait de projets de loi et annulation d'un arrêté gouvernemental Un retour au bon sens ?

Par Samy Chambeh

Différer des débats passionnés sur des sujets qui ne font que diviser fortement la société ne peut qu'être une décision judicieuse en ce temps de crise sanitaire sévère due à la Covid-19 où l'union sacrée est vivement souhaitée pour lutter sans relâche contre ce fléau dévastateur.

Sédusant mais sera-t-il suffisant ? Le retrait de certains projets de loi de l'ARP (Assemblée des représentants du peuple), projets qui ne cessaient de gonfler la polémique et exacerber les critiques, notamment de la part des représentants de la société civile et de l'opinion publique d'une manière générale, est à coup sûr une initiative à saluer.

Un recadrage des priorités en somme : dans ce contexte sanitaire préoccupant et les circonstances exceptionnelles s'y rapportant, l'urgence est tout autre il est vrai.

A commencer par le projet de loi relatif à la répression des agressions contre les forces de l'ordre ou comme on se plaît désormais à l'appeler « *projet de loi de la protection des forces armées* ». Ce

texte dans sa forme actuelle ne fait pas l'unanimité, loin de là : nombre de politiciens, même appartenant à la troïka soutenant le gouvernement, et les représentants de la société civile craignent qu'un tel texte ne mette en péril les libertés publiques, notamment le droit de manifester, la liberté d'expression, de presse et autres acquis de la Révolution.

D'ailleurs, les dérives dénoncées par cette frange, notamment l'usage parfois disproportionné de la force, les poussent à appeler à un comportement respectueux des préceptes démocratiques et républicains.

Parallèlement, les forces de l'ordre dans leurs différents contingents et brigades restent parfois, faute de soutien financier et en équipements, une

proie assez facile aux terroristes, aux contrebandiers et autres malfaiteurs de tout acabit.

Le retrait de ce projet de loi est un répit en attendant de le figoler davantage à froid et avec le recul nécessaire, chose qui n'est pas possible dans les circonstances actuelles de mobilisation face au contexte de crise actuel.

Puis, il faut mentionner l'annulation du décret gouvernemental datant du mois d'août dernier qui a autorisé le remplacement progressif de l'emballage en carton des sacs de ciment par des sachets en plastique. Cette décision prise par l'ancien ministre de l'Industrie et des PME, Salah Ben Youssef, en coordination avec le ministère chargé du commerce, a fait craindre un retour en arrière sur le plan de la protection de l'environnement.

Il faut rappeler que dans l'exposé des motifs avancé par le ministère de l'Industrie et des PME, il a été mis en avant une meilleure compétitivité-prix du ciment empaqueté dans des sachets polypropylène (pour ne pas employer le mot plastique qui suscite une levée de boucliers de la part des écologistes), tout en cassant le monopole détenu par une seule société qui produit les sacs kraft en dictant ses prix et en important des matières premières coûteuses en devises.

Autres avantages avancés : la bonne conservation et le stockage des sacs de ciment, la facilitation de leur transport, outre la réduction des coûts de production et la diminution des pertes dues au déchirement par inadvertance des sacs en Kraft.

Mais tous ces présumés privilèges du nouvel emballage en plastique valent-ils leur coût écologique, et leur « *pouvoir* » de polluer l'environnement par de tels détritiques qui ont la peau dure ?

Réduire l'utilisation du plastique, particulièrement le non-biodégradable, c'est assurément un acquis de taille pour une qualité de vie meilleure aussi bien pour les citoyens que pour les générations futures. Pour profiter d'une atmosphère saine favorisant les attributs du développement durable.

Une décision stratégique en somme qui fait pousser un ouf de soulagement de la part des écologistes, des protecteurs de la nature et autres citoyens et militants convaincus que la vie dans un environnement sain commence par des gestes simples. Mais il faut reconnaître que beaucoup reste à faire pour mieux répondre aux impératifs de la prévention et de la protection de l'environnement du littoral sous nos cieux, tel le fait d'instaurer de lourdes taxes environnementales à ceux qui polluent et engendrent des coûts et des dégâts irréversibles à la société et qui rejauront tôt ou tard sur la santé des personnes, ceci sans parler de la pollution sonore qui reste souvent impunie en dépit de ses graves retombées ou du traitement insuffisant des déchets solides et ménagers.

Parce que la préservation de l'environnement est un combat continu, il faudra assurer une veille infaillible, surtout que les effets pervers découlant de la dégradation de l'environnement peuvent coûter à la communauté des pertes inestimables pouvant même mettre en péril les conditions de

vie de l'Homme. A ce niveau, la société civile et le tissu associatif ont un rôle clé à jouer : diffuser autant que faire se peut la culture environnementale. La moralité de l'histoire est la suivante : une démocratie qui fonctionne reste le meilleur rempart contre toute tentative de porter atteinte à l'environnement.

Enfin, le projet de loi dit d'urgence économique, censé réanimer notre économie éprouvée par l'accumulation des crises. Certes, l'objectif avoué est d'essayer d'intégrer l'économie parallèle dans celle formelle et surtout d'affiner la lutte contre l'évasion fiscale, mais ce projet a été sujet, au stade de la commission financière à l'ARP, à de vives critiques de la part de nombre de politiciens qui y voient en quelque sorte un blanchiment des activités illicites, telles la contrebande et la contrefaçon.

C'est ce qui explique son retrait, surtout qu'il s'agit d'un projet précipité qui nécessite davantage de réflexion et d'affinement afin qu'il soit un vrai levier pour stimuler l'investissement et l'exportation. Enfin, d'après certains analystes, pareilles mesures comprises dans ledit projet ne nécessitent pas un texte de loi spécifique mais pourraient être intégrées dans les lois de finances à venir.

Maintenant, il reste l'amendement proposé par la mouvance Al Karama concernant le texte n°116 de l'année 2011 relatif à l'audiovisuel qui ne cesse de susciter une vive opposition, avant son examen par l'ARP, alors que rien ne justifie l'urgence d'un tel amendement, surtout que les efforts ne doivent pas être dispersés et que l'attention ne doit pas être détournée de l'impératif de l'heure, à savoir la pandémie du Coronavirus et ses effets directs et collatéraux sur les domaines sanitaire, économique et social.

Vivement donc un choc de lucidité pour différer, ou carrément supprimer, ce projet qui ne peut qu'accroître le chaos dans le paysage audiovisuel, surtout que l'amendement proposé par le gouvernement a été mis « *étrangement* » de côté. Il demeure entendu que la libéralisation de ce secteur doit respecter certaines normes pour ne pas tomber sous la coupe de menaces auxquelles il sera difficile de faire face.

A défaut, et si jamais pareil amendement parvenait à dépasser l'épreuve de l'ARP, ce serait au président de la République de prendre ses responsabilités, comme l'a fait un certain moment le défunt Béji Caïed Essebsi, et ne pas paraphraser un tel amendement.

Compte tenu de ce retrait de textes de loi, faut-il y lire un revirement salutaire ou uniquement une tentative de calmer les ardeurs des uns et des autres ? Il faudrait, pour être judicieux, que ce genre d'initiatives soit suivi d'une étude approfondie desdits textes de manière à ce qu'ils constituent un apport sociétal et économique certain.

Il est désormais temps en ce contexte complexifié de se pencher sérieusement sur les vrais problèmes qui préoccupent les Tunisiens et de mettre de côté les rivalités politiques qui ne les concernent en rien. ■

“ Il est désormais temps en ce contexte complexifié de se pencher sérieusement sur les vrais problèmes qui préoccupent les Tunisiens et de mettre de côté les rivalités politiques qui ne les concernent en rien. ”



Par Farhat Othman

Pour des assises rouvrant l'ijtihad en islam

Peut-on tuer au nom de l'islam ? C'est la question que l'on doit impérativement poser en un islam devenu malade de ses fausses interprétations et d'une pratique criminelle de certains de ses adeptes ou supposés fidèles. Car, nombre de musulmans, parmi lesquels pas mal de gens de bonne foi, y répondront par la positive, arguant la légitime défense. Et c'est l'erreur, le piège même, dans lequel tombent ces personnes abusées qui croient défendre leur religion quand elles la défigurent et y font du tort. Exactement comme les y poussent, machiavéliquement, tous ceux qui veulent que l'islam, cette foi culturelle universelle, soit un simple culte obscurantiste, assassin qui plus est.

La parlote ne suffit plus

Ces vrais ennemis de l'islam ne sont pas que ses adversaires déclarés, car ils ont pour efficaces et plus actifs complices, des musulmans déclarés, mais intégristes, ne comprenant l'islam qu'au degré premier de son moment historique, religion en construction dans un environnement d'adversité absolue, tout en ignorant son instant éternel qui est fait de principes fondateurs d'une foi spirituelle et libératrice, de droits et de libertés.

Or, ils sont dangereux, car vicieux, jouant avec maîtrise de l'art de la jonglerie. Et ils usent sans foi ni loi de tous les moyens pour justifier leur fin qui n'est que, faire rimer la foi d'islam avec leurs intérêts. Surtout quand ils sont au pouvoir. On le vérifie régulièrement avec des instances ayant pignon sur rue, n'hésitant pas à condamner tout crime crapuleux perpétré au nom de l'islam, dont le der-

nier en banlieue parisienne, tout en couvrant l'apologie, par ailleurs faite, par des voix subalternes. On ne le sait que trop : quand on manque d'éthique, on n'hésite pas à parler dans le vide, se retenant surtout d'agir et à bon escient.

En Tunisie, le parti le plus nombreux au Parlement vient de condamner publiquement le dernier crime terroriste endeuillant les enseignants de France. Et d'affirmer péremptoirement que « le phénomène du terrorisme (...) n'a pas de religion ». Mais pourquoi donc, au vu de son poids électoral et de ce credo ostentatoire, ne prend-il pas l'initiative d'une déclaration sans circonvolutions de langage, tours et détours ? Par exemple, une adresse solennelle au Parlement qu'il préside décrétant clairement que la cause du mal qu'est le principe sacré motivant les actes terroristes - le djihad mineur - est bel et bien close en islam ? Car il ne reste plus aujourd'hui que le djihad majeur, que le croyant se doit de livrer à ses pulsions, notamment criminelles, afin de les maîtriser et les éradiquer ! N'est-ce pas qu'ainsi, on s'attaquera bien mieux, plus sincèrement et utilement au terrorisme pratiqué au nom d'un islam innocent de ce que lui prêtent les terroristes qu'on fait mine de condamner ?

Et le gouvernement qui a été prompt à assurer son homologue français de sa sympathie, à rappeler ses positions et ses efforts pour lutter contre le terrorisme et condamner ses auteurs, pourquoi ne saisit-il pas cette occasion en or pour agir efficacement, ne se limitant plus aux effets de manche en nommant le mal, y appliquant la médication qu'il faut, osant le remède de cheval qui s'impose désormais ?

Refonder le droit musulman

Au vu de la situation actuelle, le seul antidote qui est de nature à ne pas être juste de l'ordre du cautère sur jambe de bois est d'appeler solennellement à des assises nationales en vue de refonder le droit musulman actuellement en vigueur. Il est impératif de réformer la lecture actuelle faite par les intégristes musulmans de leur religion en rouvrant la voie à l'ijtihad et à la refondation d'un *fiqh* devenu criminogène. N'oublions donc pas qu'il a inspiré et inspire le terrorisme de Daech, qu'il donne une conscience tranquille aux terroristes et qu'il justifie aussi les turpitudes d'un islam officiel appliquant encore et toujours les cogitations dépassées des juristes d'islam. Or, ces derniers ont eu le mérite de faire l'effort d'interprétation de leur foi pour leur temps, essayant de bien en comprendre la philosophie humaniste selon l'esprit de leurs temps obscurs, sauvages même. Ils n'ont jamais prétendu leur effort juste ni intangible, car ils savaient pertinemment que si le Coran est éternel, que ses préceptes sont pour tout temps et espace, ce n'est nullement le cas de leur interprétation humaine imparfaite par définition, devant donc être revue et actualisée pour tenir compte des évolutions de la raison humaine.

N'est-ce pas, au reste, la caractéristique de la science qui se doit d'être réfutable ? N'est-ce pas aussi ce que Dieu lui-même a montré à ses fidèles en démarche scientifique, révélant son message d'une manière évolutive et progressive, appelant à toujours user de la raison, n'hésitant pas à faire évoluer ses préceptes au fil de la révélation ? Or, le le

fit même pour des questions de dogme les faisant évoluer; comment donc cela ne toucherait-il pas les aspects mineurs relatifs aux choses humaines ?

On le sait, c'est une décision politique qui a amené à la fermeture de l'effort d'interprétation en islam à la fin de la partie brillante de l'ère abbasside ; aussi, une autre décision politique doit venir annuler celle qui a précipité la déchéance de l'islam et sa banqueroute. Seule une nouvelle interprétation de la foi d'islam au vu de ses acquis en termes de civilisation grandiose et de culture raffinée est en mesure de le sauver de la périlleuse maladie dont il souffre et sortir ses adeptes les plus nombreux de cet islam virtuel, une conception purement théorique qui en fait une foi d'amour et de miséricorde, mais juste désincarnée, sans assise réelle concrète, et ce faute de droits avérés et de libertés effectives.

Ce qui commande, redisons-le avec force, d'oser répudier notre lecture datée de cette foi qui a été une modernité avant la lettre (ce que je nomme *rétromodernité*) pour retrouver au plus vite la vraie foi de l'islam pur, en phase avec la révélation première. Car l'islam éclos à La Mecque est une foi spirituelle de droits et libertés, une religion qui est d'abord une culture et une philosophie de vie avant d'être un simple culte comme l'ont été le judaïsme et le christianisme en leur temps avant d'évoluer grâce à la démocratisation de leurs sociétés.

Or, la Tunisie se veut en transition démocratique et cela impose d'intégrer en premier la réforme des mentalités en parallèle avec celle des lois, y compris la première entre toutes en un pays d'islam, celle de Dieu. ■

Offre spéciale d'abonnement 50 numéros de Réalités au prix de 148DT seulement

Oui, je désire m'abonner à Réalités au tarif de 148DT pour un an

Nom : Prénom :
 Profession :
 Adresse : Ville :
 Code Postal : Pays :
 Tél : Fax :
 Email :
 Nombre d'exemplaires :

Mode de paiement

Je désire régler par :

- Chèque
- Virement
- A la réception de la facture

Tarifs: Tunisie 148DT - Maghreb, Arabie 125€ - USA 209\$ - France 148€ - Europe-CEI 178€ - Canada 199€
 Adresse : 34, Rue Abdelaziz Thaalibi - 1013 El Menzah 9
 Tél: 70.860.733 - 70.860.734 - Fax: 70.860.666

Immobilier

A quand la sortie de crise ?

Il ne fait aucun doute que le secteur immobilier est plongé, depuis une bonne dizaine d'années, dans une crise grave sans précédent. Pour les acteurs du secteur, il s'agit d'une récession historique extrêmement inquiétante, surtout en l'absence de toute prise de mesures sérieuses de la part des différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis la Révolution.

Par Khadija Taboubi

Des temps morts en termes de ventes... Des appartements achevés mais qui ne trouvent pas d'acquéreurs... Des dettes qui s'accumulent et des intérêts qui grimpent sans cesse. D'un côté, les promoteurs immobiliers pointent du doigt la cherté des terrains constructibles, le coût élevé de la main-d'œuvre, la hausse des prix des matières premières et des matériaux de construction sur les marchés mondiaux, l'inflation, la dépréciation du dinar tunisien vis-à-vis de la monnaie internationale et les augmentations successives du taux d'intérêt directeur de la Banque centrale de Tunisie (BCT). De l'autre côté, l'achat d'un bien immobilier devient très lourd, notamment pour les revenus moyens qui n'arrivent plus aujourd'hui à boucler le schéma de financement de leurs logements. Acquérir un logement est un rêve et relève très souvent d'une mission impossible, notamment devant l'augmentation exorbitante des prix et la difficulté d'avoir un crédit bancaire devant la dé-

gradation du pouvoir d'achat. La crise sanitaire due à la propagation de la pandémie du Coronavirus a fait chuter les transactions de vente mais pas les prix du logement et du foncier. Ainsi, malgré le confinement général décrété dans le pays de mars à mai 2020, les prix immobiliers sont toujours élevés certains biens se vendent désormais à des prix de fou, comme le confirme l'Institut national de la statistique (INS) qui fait état d'une augmentation de 1,8% au niveau de l'indice des prix de l'immobilier durant le deuxième trimestre 2020. Ainsi, les prix des appartements ont enregistré une augmentation de 3,7% au deuxième trimestre de 2020 par rapport à la même période de l'année dernière (9,5% la moyenne enregistrée au cours des cinq dernières années 2015-2019), les prix des logements ont augmenté de 1,9% (5,4% la moyenne pour la période 2015-2019) et le prix du foncier résidentiel a augmenté de 0,7% (6,1% la moyenne pour la période 2015-2019).

A cet égard, de nombreux motifs de doute existent : pourquoi ne voit-on pas une baisse des prix ? Le secteur de l'immobilier est-il à l'abri de la crise ? Quelles sont les raisons de cette augmentation « anormale » et sans cesse des prix de l'immobilier ? Qu'arrivera-t-il si cette deuxième crise sanitaire est radicalement différente de la précédente ? Les prix augmenteront-ils encore ? Le mystère du prix perdurera-t-il ?

Selon une étude récente élaborée par PBR Rating sur le secteur de la promotion immobilière privée (PIP) en Tunisie, plusieurs facteurs ont contribué à la forte augmentation du coût de la construction, dont principalement l'évolution du coût des terrains. Du côté des matériaux de construction, ce sont particulièrement le ciment et les produits « rouges » qui ont enregistré les plus fortes hausses de prix : +80% depuis 2010. La forte dévaluation du dinar lors des trois dernières années a également contribué au renchérissement des matériaux de construction importés. Ainsi, la déréglementation bancaire de 2001 a permis le développement du crédit logement au particulier en dehors de la BH. L'enveloppe des crédits aux particuliers accordés par les banques pour le financement du logement et de son aménagement, affiche une croissance annuelle moyenne de +15% par an depuis 2002. Notons toutefois, une nette décélération de cette évolution pour le compte des 2 derniers exercices : +4.8% en 2018 et -0.2% en 2019 (au 30/09/2019). Une rupture de tendance liée au ralentissement de l'activité immobilière, dont l'une des causes s'explique par la politique

monétaire menée par la BCT, afin de lutter contre l'inflation. Ainsi, depuis avril 2017, le taux directeur de la BCT a enregistré cinq hausses successives le propulsant de 4.25% à 7.75% en 2019. Une hausse cumulée de 350 points de base modifie significativement les perspectives de rentabilité des projets immobiliers. De même, du côté acheteur, une telle hausse impacte significativement le poids de l'investissement envisagé ou réalisé.

Le secteur des PIP a été également fortement perturbé par l'instauration de la TVA sur la vente des logements bâtis par les promoteurs immobiliers, à travers la loi de Finances de 2018. Une TVA initialement fixée à 13% pour les ventes réalisées à compter de 2018 et qui devrait passer à 19%, entre 2021 et 2024, des négociations étant toujours en cours. Cette instauration a fortement perturbé le marché en 2018, suite notamment au refus de l'Administration de permettre aux promoteurs de récupérer la TVA sur leur ancien stock de biens mis en vente. La baisse du nombre de transactions, directement provoquée par l'instauration de la TVA, aura pour conséquence une diminution globale des recettes fiscales issues du secteur, due à un important rétrécissement de l'assiette fiscale imposable.

En effet, depuis 2010, l'indice des prix a évolué de +147% pour les Appartements et de +116% pour les Maisons. L'exercice 2018 a été marqué par une faible évolution de l'indice des prix, qui affiche même une baisse de -5% pour les appartements. Une année 2018 qui a été fortement perturbée par l'ins-

tauration de la TVA. En 2019, les prix sont repartis à la hausse : +13% pour les Appartements, +8% pour le segment des Maisons individuelles. L'analyse des volumes de transactions immobilières reflète davantage la physionomie réelle du marché : le marché de l'immobilier est actuellement dans une phase de baisse des flux de transactions : 7 trimestres consécutifs de baisse des transactions immobilières en glissement annuel.

La baisse du nombre de transactions sur le marché a été de -10% en 2018 et se poursuit en 2019 : -9% sur les 9 premiers mois 2019 comparativement à la même période de 2018. Le marché formel de l'immobilier affiche des signaux clairs d'attentisme et de crise.

La même étude a également révélé que l'encours total des crédits recensés par la centrale des risques sur le secteur « Immobilier, location et autres services aux entreprises » a atteint 7.4 milliards de dinars en septembre 2019. Il se situe parmi les trois secteurs les plus engagés auprès du système bancaire avec 11% du total des engagements. Le secteur de la promotion immobilière s'accapare les trois quarts de cette enveloppe, le chiffre avancé par la profession est de 5.6 milliards de dinars d'engagements fin 2019. En termes de qualité d'actif, le secteur affiche un ratio de créances impayées et contentieux de 16% en 2018 qui se situe au-dessus de la moyenne générale. Une qualité d'actif qui s'est dégradée de 20 points de base en 2018.

Les PIP sont parmi les secteurs les plus engagés au-

près du secteur bancaire. Le taux d'impayés et de crédits en contentieux du secteur est supérieur à la moyenne et les perspectives du marché, quasiment à l'arrêt, peuvent inquiéter quant à l'évolution du risque de contrepartie qu'ils représentent pour le secteur bancaire.

C'est plutôt une inadéquation entre l'offre et la demande

Le Directeur général de l'Habitat au ministère de l'Équipement, Néjib Senoussi, a tenu à préciser qu'on ne peut pas parler d'une baisse de la demande, mais plutôt d'une inadéquation entre l'offre et la demande. La demande relative aux logements sociaux existe encore, cependant les promoteurs immobiliers, surtout privés, produisent plutôt des logements économiques et de standing dont les prix dépassent largement la capacité d'achat des ménages à revenus faible et moyen.

Concernant les causes de la hausse du prix de l'immobilier, il a expliqué cela par plusieurs facteurs, dont principalement la rareté du foncier, le renchérissement du coût du terrain aménagé, la hausse du coût de la main-d'œuvre, la flambée des prix des matériaux de construction dont la production est extrêmement énergivore et dépend par conséquent du cours du pétrole, et la flambée des prix du matériel de chantier suite à la dépréciation du dinar tunisien. Néjib Senoussi a également expliqué la hausse des prix de l'immobilier par les mécanismes de financement puisque les crédits accordés aussi bien aux

Fahmi Chaâbane, président de la Chambre nationale des promoteurs immobiliers (CSNPI)

Etablir un taux monétaire du logement (TML)

Le président de la Chambre nationale des promoteurs immobiliers (CSNPI), Fahmi Chaâbane, a déploré l'insuffisance des ressources financières des Tunisiens souhaitant acquérir un bien immobilier et la difficulté d'obtention d'un prêt auprès des banques. Ainsi, les augmentations successives du taux directeur de la Banque centrale de Tunisie (BCT) pour atteindre 7.75% en 2019, ont fortement perturbé le marché et ont eu certainement un impact négatif aussi bien sur le promoteur immobilier que sur l'acquéreur. Il a tenu par ailleurs à préciser que malgré la baisse du taux d'intérêt directeur de la BCT ramené à 6,25% actuellement, ce taux demeure encore élevé puisqu'il atteint, selon ses dires, avec les intérêts bancaires et l'assurance, un taux de 12%. Ajoutons à cela le coût élevé de la construction et le coût de la main-d'œuvre.

Il a plaidé pour un taux de faveur pour le secteur appelé Taux du marché du logement (TML) comme une solution pour faire fonctionner toute la chaîne de production et par conséquent permettre aux Tunisiens, notamment à revenu moyen, d'acquérir un bien immobilier. Chaâbane a par ailleurs démenti toute réticence de la part du client pour acheter un bien immobilier : « Acheter une maison n'est pas aujourd'hui à la portée de tous les travailleurs, même ceux à revenu moyen. Aujourd'hui, le Tunisien veut acheter un logement mais il ne peut pas à cause de ses capacités financières et des risques nés de l'octroi des crédits », a-t-il précisé, faisant toutefois remarquer que le promoteur immobilier n'est pas responsable de la hausse des prix, lui aussi veut vendre son bien et éviter les taux d'intérêt débiteurs applicables sur le non-paiement des crédits.

Il a dans ce sens expliqué que la hausse du prix du logement constatée depuis l'année 2012 n'a aucun rapport avec le promoteur immobilier. Plusieurs facteurs ont, selon lui, contribué à cette hausse : « Les matériaux de construction, le coût élevé de la main-d'œuvre ou encore la hausse de la facture de la SONEDE et de la Steg et la hausse des prix des terrains destinés à la construction », a assuré Chaâbane, avant d'ajouter que même le prix de l'autorisation de construire a augmenté de 2012 à 2016, de 1,5%. Selon ses déclarations, toutes ces augmentations seront imputées à la charge du client lors de l'achat d'un logement, d'autant plus que le promoteur immobilier doit couvrir les coûts de construction et du terrain. « Le promoteur immobilier paye mais par la suite, il récupère son argent via les ventes », a-t-il dit. Chaâbane a évoqué plusieurs autres



facteurs ayant contribué à la tendance haussière des prix dont « la dégradation du pouvoir d'achat des Tunisiens, la dépréciation de la valeur du dinar, la pression fiscale, la rareté des terrains constructibles et la hausse des prix des ciments. De plus, la majorité des produits (matière première

et matériaux de construction) sont importés », a-t-il encore ajouté. Pour lui, le secteur de la promotion immobilière va de pire en pire et risque même de disparaître, d'où l'urgence d'instaurer un taux de logement monétaire (TLM). Selon ses déclarations, des rencontres ont eu lieu avec différentes parties concernées dont le ministère des Finances, la Banque centrale, la commission des finances de l'ARP et la dernière avec le gouvernement Youssef Chahed, mais rien n'a été décidé à ce jour.

5,6 milliards de dettes auprès des Banques

Il a fait assumer la responsabilité de la détérioration du secteur aux différents gouvernements qui se sont succédés après 2011, les accusant de faire du secteur de la promotion immobilière un camp pour les essais, appelant ainsi à réduire la TVA sur les ventes des biens immobiliers à usage d'habitation par les promoteurs immobiliers et la maintenir à son niveau actuel, soit 7% au lieu de 13%.

Outre la réduction de la TVA, il a appelé à un retour à l'enregistrement des biens à droit fixe et non par pa-

lier comme c'était le cas avant 2012, et à l'annulation de l'autorisation du gouverneur pour toute acquisition par un étranger.

Le président de la CSNPI a aussi recommandé de prendre en considération l'urgence de sauver ce secteur qui fait fonctionner 300 autres secteurs, inscrire ces mesures dans le plan de relance économique et mettre les difficultés sur la table de discussion : « Si ces mesures ne sont pas prises dans l'urgence et avant le début de l'année 2021, c'est tout un secteur qui risque la faillite d'autant plus que les dettes des promoteurs immobiliers auprès des banques s'élèvent à 5600MD », a-t-il alerté.

Fahmi Chaâbane a dans ce sens annoncé qu'une étude sur le secteur de la promotion immobilière en Tunisie est en cours de finalisation par un bureau d'étude international « Price Waterhouse » et devrait être publiée dans deux ou trois semaines. Les grandes lignes de cette étude sont principalement le rôle du promoteur immobilier, l'impact de la TVA de 13% sur l'Etat et sur le citoyen et la contribution du secteur de la promotion immobilière à l'emploi et l'économie nationale du pays.



Le secteur de l'immobilier affiche un ratio de créances impayées et contentieux de 16% en 2018

promoteurs immobiliers qu'aux ménages, sont à des taux d'intérêt très élevés et varient de 11 à 12% vu que ces taux sont liés au TMM. Ajoutons à cela l'instauration en 2018 d'une TVA de 13% et le taux élevé de l'inflation observé ces dernières années qui a touché le coût de la construction, des terrains et des matériaux de construction.

Interrogé sur le rôle de l'Etat dans l'ajustement des prix, le DG de l'Habitat a fait savoir que l'Etat tunisien a adopté depuis des dizaines d'années l'économie de marché dans plusieurs domaines, notamment dans l'immobilier, ce qui donne aux entreprises et aux individus la liberté de vendre et d'acheter les biens immobiliers en fonction de leurs intérêts. « Du coup, l'Etat ne pourra pas réduire directement les prix de vente », a-t-il souligné.

Il a toutefois assuré que l'Etat a instauré des mécanismes d'intervention pouvant régler le marché qui dépend de la loi de l'offre et de la demande, notamment à travers la promotion du logement abordable qui se traduit par une politique permettant une offre de logement diversifiée en produits pour répondre aux attentes variées de la population, dans sa diversité de revenus, âge ou structure familiale, et également une offre de logements en nombre suffisant pour répondre à la pression démographique qui s'exerce fortement sur certaines régions. Cette politique inclut, selon ses déclarations, une politique sociale de l'habitat, pour répondre aux écarts de marché qui excluent les populations précaires.

Néjib Senoussi a toutefois énuméré les leviers à activer pour réduire les coûts de logement de manière à générer une offre abordable :

L'auto-construction. C'est le mode de logement le plus abordable et le moins coûteux pour les bénéficiaires pour des raisons évidentes : pas de marge promoteur, possibilité d'internaliser une partie de la main-d'œuvre (fournie par le ménage, sa famille ou ses voisins) ou de la rationaliser avec une gestion de projet assurée par le particulier, et étagement temporel par une construction progressive. Le soutien à ce mode se fera par l'encouragement de l'auto-construction dense en milieu urbain et donc la réduction de l'emprise foncière du déve-

loppement urbain. Il sera également aussi important d'améliorer la valorisation foncière, c'est-à-dire le « semi-collectif » (petits bâtiments R⁺) en autopromotion. En complément et cohérence avec ce qui précède, il y a lieu de développer une offre de parcelles assainies de petites tailles et avec une augmentation du CUF et du COS pour la demande la plus précaire.

Le logement social. Il recèle un fort potentiel de production à des coûts maîtrisés et peut donc avoir les moyens d'agir sur les coûts en produisant en masse et en ajustant le niveau d'équipement du logement. Cela implique l'incitation à l'émergence de promoteurs immobiliers d'envergure, à même d'entreprendre des programmes de taille et dans des conditions optimales et le renforcement des opérateurs publics (SNIT, SPROLS, AFH) qui travaillent dans un contexte concurrentiel avec les promoteurs privés pour faire face à l'envolée des coûts.

Le locatif. Le mode locatif se révèle être la solution de logement la mieux adaptée, principalement à une certaine population (étudiants, jeunes ménages, main-d'œuvre des zones rurales, etc.) et pour les revenus très bas dans les grandes agglomérations urbaines du littoral, là où les prix du logement sont



Néjib Senoussi



élevés. Il s'agira d'encourager l'investissement dans le locatif, notamment par les particuliers, en créant un cadre réglementaire. Il s'agira aussi d'offrir des incitations aux propriétaires qui misent sur le marché des unités de bas loyers.

Le parc ancien. Une part importante de la population défavorisée est logée dans un parc existant dégradé, et il faut encourager l'entretien/maintenance des logements, que ce soit en tant que propriétaire occupant ou bailleur.

Le foncier est très déterminant dans la mise à disposition rapide de parcelles viabilisées, disponibles pour différents types de bâtiments, et ceci à des prix qui favorisent le logement abordable et ce, par la facilitation de la mobilisation foncière pour tous les types de logements, l'accélération de la production de parcelles viabilisées et la redistribution des rôles dans l'objectif de promouvoir celui des communes et des agences d'urbanisme.

Par rapport à la défaillance des mécanismes de financement d'un bien immobilier en Tunisie, Le DG de l'Habitat au ministère de l'Équipement a fait remarquer qu'au contraire, les mécanismes de financement d'un logement en Tunisie couvrent pratiquement toutes les catégories de la société, citant à ce propos le programme spécifique pour le logement social qui vise à l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements, ou leur restauration ou extension, ainsi que la réalisation et la dotation de logements sociaux ou l'aménagement et la dotation de lots sociaux. Le bénéfice des interventions inclus dans ce titre est accordé aux familles qui ne possèdent pas de logement et dont le revenu mensuel ne dépasse pas trois fois le salaire minimal professionnel garanti.

Senoussi a également cité le Fonds de promotion du logement pour les salariés, qui accorde des prêts à ceux dont le revenu mensuel brut ne dépasse pas 4,5 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

Outre le Fonds de promotion du logement, il a parlé du programme «1er logement», qui finance l'acquisition d'un logement pour les familles qui ne possèdent pas de logement et dont le revenu mensuel brut est compris entre 4,5 et 12 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) (à condition que l'un des conjoints soit salarié). Les salariés qui ne possèdent pas de logement, dont le revenu mensuel brut est compris entre 4,5 et 10 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) peuvent aussi en bénéficier.

Néjib Senoussi n'a pas aussi manqué de citer le Fonds de garantie pour les crédits à l'habitat au profit des catégories sociales à revenus irréguliers. Le fonds se charge de la couverture des risques de non-paiement des crédits à l'habitat accordés par les banques au profit des catégories sociales à revenus irréguliers dont la moyenne du revenu mensuel brut du bénéficiaire ne dépasse pas 10 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti, à condition que le bénéficiaire et son conjoint ne soient pas propriétaires d'un logement, et n'aient pas le statut

Les solutions de la SIMPAR !

Entretien avec Souad Chikhaoui, DAF au sein de la société

Le secteur de la promotion immobilière fait face aujourd'hui à l'une des plus graves crises de son histoire. C'est depuis plusieurs années d'ailleurs que les professionnels ont fait appel aux autorités pour sauver ce secteur qui fait fonctionner plus de 300 sous-secteurs. Personne ne semble s'en soucier réellement. C'est l'une des raisons qui a mis le secteur de la construction au pied du mur et la crise sanitaire due à la propagation de la pandémie du coronavirus n'a fait qu'aggraver la situation. Considérée comme premier promoteur immobilier en Tunisie, la société immobilière et de participations SIMPAR a tiré la sonnette d'alarme quant à la gravité de la situation. Souad Chikhaoui, DAF au sein de la société SIMPAR, a noté dans ce sens un fort ralentissement de l'activité de la promotion immobilière en Tunisie et des activités liées. Ainsi, prévoit-elle une baisse notable au niveau des travaux de construction. Entretien.

La crise de la promotion immobilière se confirme de jour en jour en Tunisie et elle s'est amplifiée avec la crise sanitaire due à la propagation de la pandémie du coronavirus. Comment la SIMPAR, en tant que premier promoteur immobilier en Tunisie, voit-elle la situation ?

Le secteur de la promotion immobilière en Tunisie était sinistré bien avant la pandémie de la Covid-19 mais la situation s'est aggravée à cause des difficultés que vit le secteur depuis bon nombre d'années.

En effet, la propagation de cette pandémie s'est traduite par un fort ralentissement de l'activité de la promotion immobilière et des activités liées. Le confinement général a impacté directement les ventes des biens immobiliers de la SIMPAR, enregistrant une baisse de plus de 50% par rapport à l'année 2019.

C'est ainsi que nous pensons que les travaux de construction vont baisser pour atteindre leur plus faible niveau et la stratégie des promoteurs immobiliers sera orientée vers la liquidation du stock de projets immobiliers achevés et l'abandon du lancement de nouveaux projets.

Quelles sont les raisons derrière la dégradation de la situation du secteur de la promotion immobilière en Tunisie et quel rôle pourra jouer l'Etat dans ce sens ?

Le secteur immobilier connaît depuis une certaine période beaucoup de difficultés. Ces difficultés sont la résultante de plusieurs facteurs, dont principalement la pression fiscale accrue sur un bon nombre de secteurs

d'activités, liée à un contexte de dérapage du déficit budgétaire et qui s'est matérialisée pour la promotion immobilière par l'instauration d'une TVA de 13% en 2018 et qui devrait passer à 19% au cours de la période à venir, ainsi que par l'augmentation des droits d'enregistrement. Autre facteur, le renchérissement des crédits accordés aux promoteurs qui a touché de plein fouet une activité à fort levier financier.

A cela s'ajoute l'augmentation substantielle des coûts de la construction : matériaux et main-d'œuvre. La forte dévaluation du dinar face à l'euro et au dollar conjuguée à la hausse des droits de consommation, TVA, carburant, assurance, etc., n'a fait qu'aggraver la situation, sachant que la plupart des intrants du secteur de la construction sont importés.

Plusieurs autres facteurs ont contribué à la dégradation de la situation du secteur, dont la rareté des terrains. En effet, l'AFH et la SPLT sont loin de satisfaire la demande sans cesse croissante des promoteurs immobiliers. Elles procèdent à des ventes aux enchères ou par appels d'offres, ce qui a nourri la flambée des prix et accru la spéculation sur les terrains.

Autre facteur, le manque de qualification et de professionnalisme de certains corps de métiers qui a affecté la qualité et la productivité de la main-d'œuvre, ce qui se traduit par des retards et par un surcoût dans la réalisation des projets.

Ces éléments ont eu un impact direct sur le prix de vente du m² proposé aux ménages et ce, malgré les efforts consentis par les promoteurs pour la réduction substantielle de leur marge à sa plus simple expression, de façon que le prix de vente se confond parfois avec le prix de revient pour certains types de logements.

Toutefois, la forte inflation a affecté de plein fouet l'épargne des ménages, ce qui rend leur accès au crédit beaucoup plus difficile compte tenu de l'érosion de leur pouvoir d'achat. Cela rend les crédits beaucoup plus chers compte tenu de la forte augmentation du TMM. A cet effet, le secteur s'est retrouvé avec un stock important de logements invendus, conjugué à un niveau très élevé d'engagements vis-à-vis des établissements financiers.

Avez-vous des propositions ou des solutions de relance pour le secteur ?

Les mesures de relance peuvent être de type fiscal, financier, législatif ou procédural.

Les propositions peuvent être d'ordre fiscal comme la réduction du taux de la TVA à 7%, la suppression du droit d'enregistrement complémentaire au titre des acquisitions de logements auprès des promoteurs immo-



biliers et l'élargissement du champ d'investissement des SICARS pour couvrir l'activité de la promotion immobilière

Cela pourra également concerner la défiscalisation des souscriptions des SICARS dans la restructuration des sociétés de promotions immobilières et les clarifications des droits d'enregistrement fixes pour les Tunisiens résidents à l'étranger via l'instauration de la possibilité de bénéficier de l'enregistrement au droit fixe au prorata de la partie financée par les devises et le financement par un crédit remboursable en devise.

Pour le volet financier, nous proposons un élargissement des champs d'application des crédits accordés par le fonds

du «premier logement» aux autres types de logement. En effet, les crédits accordés par ce fonds font bénéficier le ménage de mesures incitatives dont un taux d'intérêt fixe à définir par palier et par type de logement et d'une durée de remboursement allant jusqu'à 30 ans.

Au niveau législatif et procédural, il faut autoriser les ventes aux étrangers aux mêmes conditions qu'aux résidents tunisiens et instaurer le guichet unique pour toutes les opérations de promotion immobilière.

Cela pourra également concerner la reprise du cadre réglementaire qui régit le secteur et qui stipule qu'un capital minimal de 150 mille dinars est suffisant pour prétendre à un agrément du promoteur immobilier afin de limiter l'accès aux non professionnels et aux non-techniciens. Une révision à la hausse des conditions d'obtention de l'agrément (capital minimal) est indispensable mais n'est pas suffisante pour réorganiser le secteur.

Le volet législatif et procédural portera aussi sur une révision plus rapide des plans d'aménagement urbains pour répondre aux besoins du marché en améliorant les dispositions des cahiers des charges et en élargissant le plan de périmètre foncier plus rapidement. Des mesures d'accompagnement doivent être adoptées en taxant les parasites venant se coller à ces zones sans participer aux frais d'amenée des différents réseaux et qui obtiennent des plus-values sur la valeur de leurs terrains à moindre coût. Ces frais sont reportés ainsi indirectement sur les promoteurs professionnels qui participent aux ventes aux enchères ou aux appels d'offres et qui payent ainsi le manque à gagner de l'AFH.

Sur ce même registre, nous proposons la révision des prérogatives de l'AFH qui devrait donner la possibilité aux promoteurs professionnels d'acheter des terrains pour effectuer des opérations de lotissements et non se contenter d'achat de lots de construction. Cette mesure pourrait réduire la spéculation et privilégier les sociétés les plus organisées et les plus solides. ■

de salariés. Les interventions du fonds couvrent les opérations de garantie des crédits à l'habitat accordés par les banques au titre de l'acquisition d'un logement dont le prix ne dépasse pas 150 mille dinars hors taxes sur la valeur ajoutée ou encore au titre de construction d'un logement dont le coût de la construction ne dépasse pas 100 mille dinars.

Non à une baisse affichée

Faouzi Ayadi, expert immobilier et DG d'invest Consulting, a fait remarquer que théoriquement là où il n'y a pas de vente, il y a automatiquement une baisse des prix, mais ce n'est pas le cas malheureusement pour la Tunisie.

Il a déclaré, en s'appuyant sur les chiffres de l'INS, que le volume des transactions du secteur a chuté de 49% durant le deuxième trimestre 2020 et de 28% durant le premier semestre de la même année, faisant remarquer à ce propos que si les prix sont maintenus, c'est parce que les acteurs du secteur de l'immobilier considèrent que le prix actuel sur le marché est correct.

Faouzi Ayadi a expliqué la baisse des ventes, d'une part par des facteurs conjoncturels dus à la propagation de la pandémie de la Covid-19 et d'autre part, par la dégradation du pouvoir d'achat du Tunisien devant le prix exorbitant des biens immobiliers.

Il a révélé que bien qu'affichant un prix élevé, les promoteurs immobiliers acceptent par la suite la négociation des prix avec l'acquéreur. Selon lui, « la marge de négociation est entre 8% et 10% et dépend du mode de paiement ».

Il a en outre expliqué que la mévente génère généralement des coûts supplémentaires pour le promoteur, lequel doit aussi vendre pour couvrir ses charges, à moins qu'il veuille juste arrêter l'hémorragie financière sans gagner.

Ayadi a par ailleurs rassuré sur le fait que depuis le 15 août dernier, la tendance s'est inversée et le volume des transactions devrait reprendre au cours de la prochaine période. « Nous avons constaté à travers nos contacts, une vraie reprise au niveau des transactions », a-t-il précisé.



Faouzi Ayadi



Il a expliqué que cette reprise au niveau des ventes a été encouragée par la nouvelle loi portant sur une retenue à la source à hauteur de 35% sur les placements bancaires, laquelle a poussé les gens à acheter des biens immobiliers. Du coup, plusieurs ventes ont été, depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, conclues en cash et sans crédit. « Les gens ont boudé les placements bancaires pour aller à l'immobilier », a assuré Ayadi.

Faouzi Ayadi a fait toutefois remarquer que la reprise des transactions ne signifie pas le redémarrage du secteur, puisque toute la chaîne de production est à l'arrêt depuis des années et les grands chantiers avancent lentement.

Par rapport à la baisse des prix, Faouzi Ayadi a tenu à préciser que le promoteur immobilier est dans une situation critique. Il ne peut pas afficher une baisse des prix pour ne pas sanctionner l'acquéreur qui a acheté l'année dernière. Baisser les prix est une solution-piège pour le promoteur immobilier», a-t-il ajouté.

Au chapitre des quartiers les plus chers en Tunisie, Faouzi Ayadi a cité Carthage où les prix varient entre 4200dt/m²-4500dt/m² jusqu'au mois de juin 2020, Sidi Bou Saïd (entre 3600dt/m²-4200dt/m²), la Marsa (3600dt/m²-4200dt/m²), Lac I (3600dt/m²-4300dt/m²), Lac II (entre 4000dt/m²-4500dt/m²), El Kantaoui (3200dt/m²-3300dt/m²), Hammamet (2600dt/m²-3000dt/m²), les jardins de Carthage (2600dt/m²-3500dt/m²) et Ain Zaghuan Nord (2600dt/m²-2800dt/m²).

Les quartiers à prix abordables ou moyens se trouvent à Raoued (entre 1500dt/m²-1600dt/m²), Sfax Eljadida (1500dt/m²-1800dt/m²), Hammam Chott (1600dt/m²-1900dt/m²), Hergla (1500dt/m²-1900dt/m²), El Mourouj (1500dt/m²-1900dt/m²), Tabarka (1700dt/m²-1800dt/m²), Sfax (1600dt/m²-1900dt/m²), Ben Arous (1600dt/m²-2000dt/m²), Medina Jedida (1600dt/m²-2000dt/m²) et Bizerte (1700dt/m²-2000dt/m²). ■

Sauver le secteur de l'immobilier, un fleuron de l'économie tunisienne, s'impose comme priorité pour l'Etat selon les professionnels

Surfaçaire® le Vrai



L'histoire du blanc

Depuis 1938



www.lct.com.tn



LCT-peintures, vernis, enduits

Budget 2021

Inquiétant à tous les niveaux

Par Mohamed Ben Naceur

Comme le veut la règle, le projet de loi de Finances et du budget a été déposé à l'Assemblée des représentants du peuple le 15 octobre dernier, accompagné d'une loi de Finances complémentaire pour l'année 2020. Les deux documents publiés sur le site de l'ARP posent problème aussi bien au niveau de la forme que du fond.

Côté forme, le document est très mal présenté...

Pris par les délais constitutionnels, le gouvernement ne semble pas avoir eu le temps nécessaire pour étudier les différentes alternatives et pistes de sortie de crise. La pandémie de la Covid-19 a semble-t-il affecté le rythme de travail de sorte que ce budget a été préparé dans des conditions assez particulières. Sans introduction, sans contexte, sans objectif et sans hypothèses, le document du budget et de loi de Finances est difficile à lire. Au niveau de la forme, habituellement le document est mis dans le contexte conjoncturel actuel et annonce les objectifs macroéconomiques et microéconomiques. Les hypothèses devraient être explicites, notamment le prix du pétrole, le taux de change et le taux de croissance. Des tableaux de synthèse sont souvent présentés selon les deux classifications, loi organique et GFS. Malheureusement, il serait difficile aux membres de la commission des finances de se retrouver dans ce document. On ne sait pas quel serait le déficit ni le niveau d'endettement. D'une manière générale, au niveau de la forme, ce document mérite un effort de présentation pour une meilleure lisibilité et clarté. Dans cet esprit et pour faciliter la lecture des chiffres et des

documents, nous avons fait un effort de synthèse. Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes et des dépenses entre la LF-2020, la LFC-2020 et la LF-2021.

**Côté fond, le document est déconnecté de la réalité...
I-La loi de Finances complémentaire de 2020
annonce une situation économique difficile**

On remarque une baisse des recettes fiscales de 18% due à la crise pandémique. Les recettes non fiscales ont baissé quant à elles de 26%. En contrepartie, les dépenses ont augmenté de 11%, d'où la hausse du déficit de 10,5 milliards de dinars passant de 3% du PIB à 13,4%. Par conséquent, les besoins de financement (ressources d'emprunt dans le tableau) sont passés de 11,2 à 21,6 milliards de dinars. Cela donne un déficit de 14,2 milliards, soit environ 13,4% du PIB. (Fig 1).

Tout cela est-il imputable à l'unique impact de la crise sanitaire ? Bien sûr que non. En effet, si la baisse des recettes est compréhensible, l'ampleur de la hausse des dépenses est du moins curieuse. Les chiffres disponibles montrent que ce sont les transferts qui ont beaucoup augmenté. Il semble que le gouvernement veuille venir en aide aux entreprises publiques à travers le financement direct auprès de la Banque centrale. Admettons que cela soit le cas, le Chef du gouvernement aurait dû exiger un plan de restructuration avec ces plans de financement car sans restructuration, ces entreprises peuvent se retrouver dans cette même situation dans quelques années. (Fig 2)

Le Chef du gouvernement a annoncé lors de son discours télévisé que le recours au financement par la Banque centrale n'est pas un choix mais il n'existe pas d'autres issues. Cependant, la planche à billets peut porter préjudice à la monnaie nationale, renforçant les craintes inflationnistes et la perte de crédibilité de l'institut d'émission. Le gouvernement doit veiller à ce que ce financement soit temporaire et limité à quelques entreprises, autrement c'est une dépréciation très forte du dinar.

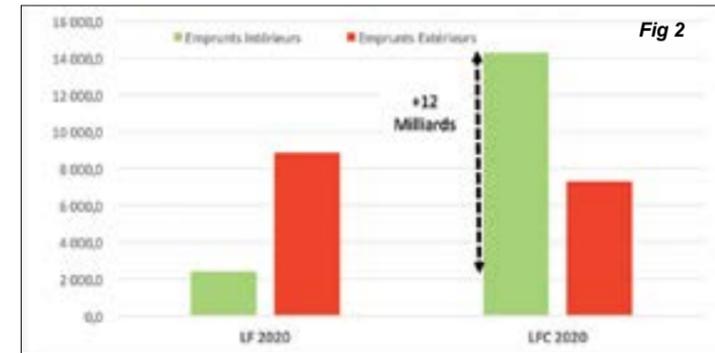
II-Le budget de 2021 est non finançable

D'abord, il y a lieu de souligner que le budget de 2021 est fait en dehors du contexte pandémique. En effet, dans le document de 205 pages, on ne mentionne presque jamais la pandémie comme si l'économie tunisienne était totalement épargnée et que la crise sanitaire était derrière nous. On peut supposer

qu'une partie de la hausse du poste moyens et services soit dédié à la lutte contre la pandémie. En effet, habituellement nous sommes à un rythme entre 1 et 1,5 milliard pour ce poste, le budget de 2021 prévoit 2,5 milliards de dinars, soit une hausse de 23% par rapport à la LFC-2020.

Baisse des impôts et mobilisation des emprunts extérieurs

Sans aucune vision, ce document du budget, comme les précédents, garde la logique du rafistolage et du replâtrage avec un ensemble de mesurées parfois incohérentes avec le contexte actuel. Le super ministre des Finances aurait dû quand même mener de petites consultations avec les différents acteurs et pourquoi ne pas demander une assistance technique pour cela car franchement, le document est d'une qualité qui laisse vraiment à désirer.



Venons maintenant au fond, le budget, dont on ne connaît aucune hypothèse de travail (croissance du PIB, prix du baril et taux de change), propose une hausse des dépenses (hors service de la dette) de 4% et une hausse des recettes propres de 10% enregistrant un déficit de 8,5 milliards, soit environ 7,4% du PIB. Cependant, une lecture pointue des chiffres nous laisse perplexe quant à cet équilibre. La première interrogation est de se demander comment il est possible de présenter un budget dont les besoins de financement s'élèvent à environ 19,5 milliards de dinars dont 16,6 milliards à mobiliser à l'étranger. Sommairement, environ 37% des dépenses vont être satisfaites par des emprunts. Comment pourrait-on mobiliser les 16,6 milliards de dinars en financement extérieur dans de telles conditions et surtout vu la dernière notation de Moody's. Ceci ne peut exister que dans l'imaginaire d'un ministre novice.

Sous un autre angle, est-il sérieux de prévoir des hausses des recettes des impôts sur les sociétés en baissant les impôts à 18% et après une année aussi catastrophique ? Monsieur le ministre, les entreprises paieront les acomptes prévisionnels en 2021 sur la base des résultats de 2020 et nul ne peut ignorer les conséquences de la pandémie sur nos entreprises cette année. Là aussi, prévoir une hausse de 12% des recettes des impôts sur les sociétés relève de l'imaginaire.

Enfin, les membres de la commission des finances et de l'économie auront une deuxième chance de réviser cette copie lors des discussions. Cette commission doit avoir l'audace et le courage de retravailler entièrement cette copie et produire un document qui fait honneur à une Tunisie malade de ses enfants. ■

Le budget de l'Etat

	LF 2020	LFC 2020	Variations LFC20/LF20	LF 2021	Variations LF21/LFC20
Impôts Directs	13 662,0	11 637,0	-15%	12 805,0	10%
Impôts sur le Revenu	9 651,0	8 822,0	-9%	9 662,0	10%
Impôts sur les Sociétés	4 011,0	2 815,0	-30%	3 143,0	12%
Impôts Indirects	18 097,0	14 470,0	-20%	16 919,8	17%
Droits de Douanes	1 521,0	1 148,0	-25%	1 303,0	14%
TVA	8 975,0	6 673,0	-26%	7 553,0	13%
Droits de Consommation	3 157,0	2 794,0	-11%	3 711,0	33%
Autres Impôts indirects	4 444,0	3 855,0	-13%	4 352,8	13%
Total recettes fiscales	31 759,0	26 107,0	-18%	29 724,8	14%
Recettes non fiscales	3 800,0	2 807,0	-26%	2 484,0	-12%
Dons Extérieurs	300,0	1 057,0		800,0	-24%
Total des recettes propres	35 859,0	29 971,0	-16%	33 009	10%
Emprunts Intérieurs	2 400,0	14 267,0	494%	2 900,0	-80%
Emprunts Extérieurs	8 848,0	7 282,0	-18%	16 608,0	128%
Total des emprunts	11 248,0	21 549,0	92%	19 508,0	-9%
Total des Ressources	47 107,0	51 520,0	9%	52 516,8	2%
Dépenses					
Dépenses de Fonctionnement	31 422,0	35 287,0	12%	32 406,1	-8%
Rémunérations Publiques	19 030,0	19 247,0	1%	20 118,5	5%
Moyens des Services	1 743,0	2 040,0	17%	2 500,0	23%
Interventions Publiques	9 882,1	12 987,0	31%	9 120,0	-30%
Dépenses de Gest. Imprév.	766,9	1 013,0	32%	667,6	-34%
Dépenses d'Équipement	3 791,4	3 826,0	1%	4 033,1	5%
Prêts	215,6	216,0		301,7	40%
Total des dépenses hors service de la dette	35 429	39 329	11%	41 016	4%
Dette					
Service de la Dette Publique	11 678,0	11 825,0		11 501,0	
Dette Intérieure	5 061,0	3 121,0		4 995,0	
Dette Extérieure	6 617,0	4 333,0		6 506,0	
Encours de la Dette Publique	94 068,0	99 942,0		112 339,0	
En % du PIB	75%	90%		92,7%	
Solde budgétaire (Hors priv, dons)	-3 782,0	-14 179,0		-8 457,1	
en % du P.L.B.	-3,0%	-13,4%		7,4%	



SOCIETE AL BUHAIRA DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT



AVIS DE VENTE

La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement (Al Buhaira-Invest) (ex : la Société de Promotion du Lac de Tunis) lance un appel d'offres ouvert aux personnes physiques ou morales tunisiennes ou étrangères, pour la vente, au plus offrant, de six (06) lots de terrain viabilisés sis au lotissement «La Perle du Lac » des Berges du Lac Nord de Tunis.

Les références et les caractéristiques techniques desdits lots sont indiquées ci-après :

Lots destinés à être vendus séparément au Grand Public (lot par lot)

N° d'Article	Référence du Lot	Vocation selon le cahier des charges Technique	Superficie définitive (m ²)	C.U.F. (Coefficient d'Utilisation Foncière)	C.O.S. (Coefficient d'occupation du sol)	Hauteur Maximale de la construction en m/ Nombre d'étages
1	D 09- 3	Immeubles Collectifs Polyfonctionnels	2246	3	0,60	28 (R+6)
2	D 12 - 1	Immeubles Collectifs Polyfonctionnels	2432	3	0,60	28 (R+6)
3	D 12- 2	Immeubles Collectifs Polyfonctionnels	2088	3	0,60	28 (R+6)
4	D 12 - 3	Immeubles Collectifs Polyfonctionnels	2441	2,2	0,60	20 (R+4)
5	D 12 - 4	Immeubles Collectifs Polyfonctionnels	2435	2,2	0,60	20 (R+4)
6	D 34 - 3	Immeubles Collectifs Polyfonctionnels	2435	2,2	0,60	20 (R+4)

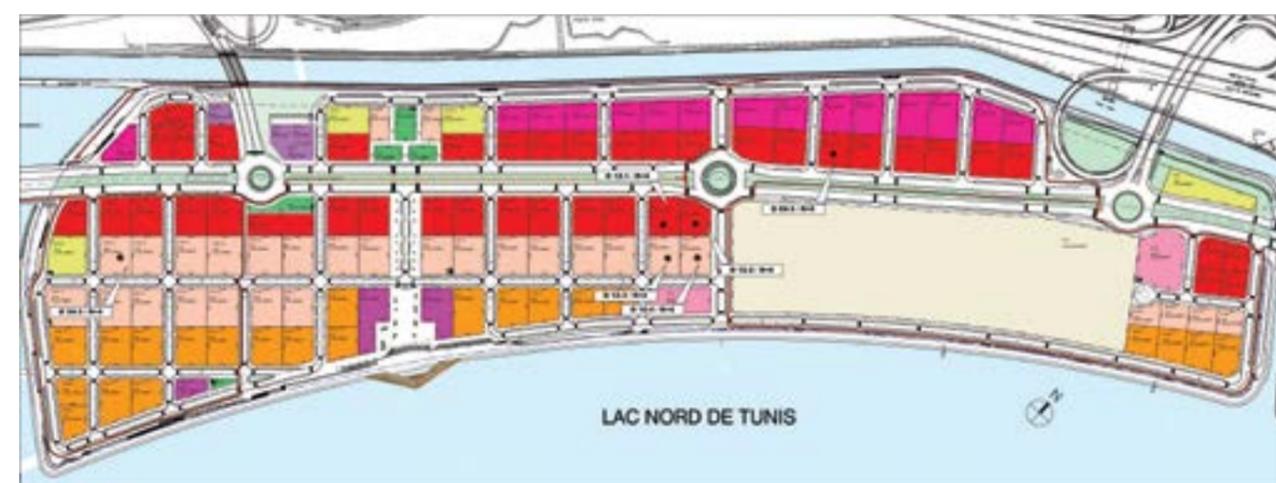
Les personnes physiques ou morales, désirant prendre part à cet appel d'offres, sont invitées à retirer le dossier d'appel d'offres auprès du siège de la Société Al Buhaira-Invest sis à : **Rue du Lac Rodrigo de Freitas, Les Berges du Lac Nord de Tunis - 1053 Tunis** et ce, moyennant le règlement de la somme de **200 dinars** (non remboursable).

Les offres doivent parvenir au siège de la Société Al Buhaira-Invest au nom du Directeur Général de la société et ce, par voie postale ou par remise directe à son bureau d'ordre central, contre récépissés, sous plis fermés anonymes, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir/ Appel d'offres 02/2020 portant sur la vente de six lots de terrain sis au lotissement La Perle du Lac** ». Aucune autre mention permettant l'identification du soumissionnaire ne doit figurer sur l'enveloppe.

La date limite de réception des offres au siège de la Société Al Buhaira-Invest, est fixée **au mercredi 25 novembre 2020 à 17H00**, le cachet du Bureau d'Ordre de la Société Al Buhaira-Invest faisant foi. Toute offre parvenue après la date limite et /ou non conforme aux clauses du cahier des charges sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

La séance d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, **le jeudi 26 novembre 2020 à 10H00** au siège de la Société Al Buhaira-Invest.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Direction Commerciale de la Société Al Buhaira- Invest au numéro d'appel suivant : **Tél : 00216 71 861 800**



Projet de loi de Finances 2021

Quelle boussole fiscale ?

Par Alaya Becheikh

Le débat public autour du projet de loi de Finances devrait être responsable, constructif et objectif

Le gouvernement vient de soumettre le projet de loi de Finances (PLF) pour 2021 à l'Assemblée des représentants du peuple. Ce document, traduisant l'orientation budgétaire de l'Etat, est cette fois-ci exceptionnel à maints égards. En ce contexte de crise sans précédent qui continue à secouer le pays, tout le monde cherche avec impatience la bouée de sauvetage.

Le projet de loi de Finances se doit d'être une réponse à la crise, un coup de maître qui épate particuliers et entreprises restés longtemps sur leur faim. Est-ce le cas ? Connaît-il au juste ? Au-delà des critiques qui se font jour en l'objet, force est d'affirmer avec certitude que cette loi de Finances est une entreprise extrêmement difficile de par la limitation des marges de manœuvre et l'ampleur des contraintes budgétaires accablantes.

Côté dispositions fiscales, la situation semble plus délicate. Entre le besoin de mobiliser des ressources au budget de l'Etat et l'impératif de relance de l'économie, le débat public sur l'efficacité de la politique fiscale s'impose de plus belle.

Des mesures phares au menu

Le projet de loi de Finances 2021 prévoit nombre de mesures de réforme et d'ajustement fiscal importantes.

Faut-il reconnaître de prime abord que la réforme proposée du régime forfaitaire est une avancée « inédite » en soi, bien qu'elle s'est beaucoup fait attendre. Ce régime ayant longtemps surplombé les finances publiques, si l'on songe à une contribution de seulement 0.3% des recettes fiscales de l'Etat faite par

plus de 400 mille contribuables. Le remplacement du régime forfaitaire par un régime fiscal spécifique aux petites entreprises individuelles qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 100 mille dinars par an serait le mieux à même d'inculquer la justice fiscale, limiter l'évasion fiscale et renforcer les recettes fiscales de l'Etat.

L'uniformisation, ensuite, des taux d'impôt sur les sociétés (IS) à 18% à pour celles qui étaient assujetties à respectivement 25%, 20% et 13.5%. La réduction du nombre et des niveaux de taux a l'avantage de réduire la distorsion de la fiscalité, consacrer la neutralité de l'impôt et simplifier le régime fiscal. Cette mesure est une partie intégrante des orientations de réforme fiscale retenues par les assises nationales de la fiscalité en 2014.

L'appui additionnel au logement a aussi fait la distinction du projet de loi de Finances, moyennant l'octroi d'un abattement fiscal dans les limites de 100 dinars par mois pour les personnes qui procèdent à la conclusion d'un contrat d'achat et de crédit logement en 2021.

Et non des moindres, l'appui à certains secteurs sinistrés en particulier le tourisme et les phosphates au travers de la réduction des impôts et taxes serait-il de grand secours à de telles activités stratégiques.

De surcroît, la création du Fonds d'appui à la décentralisation, régularisation, ajustement et solidarité entre les collectivités locales servira de jalon pour le soutien des collectivités publiques locales et la promotion de la décentralisation et gouvernance locale.

La promotion du decashing a par ailleurs démarqué le projet de loi de Finances. L'abaissement du seuil

d'utilisation du cash dans les transactions commerciales de 5 à 3 mille dinars doit être favorablement accueilli par la communauté économique et financière qui travaille dans les règles de l'art et qui paye la sale facture du débordement de l'économie informelle. D'autant plus qu'il est en ligne avec le choix de la digitalisation de l'économie.

Enfin, l'encouragement à l'épargne s'inscrit en rupture avec la logique de taxation des dépôts à terme, décrétée dans le cadre des mesures antérieures de lutte contre les retombées économiques et sociales de la pandémie de la Covid19.

... Mais aurait-on fait plus et mieux ?

Le projet de loi de Finances 2021 s'est proposé de « toucher à tout » pour répondre aux différents besoins et problèmes de l'heure. Les meures ont concerné à la fois la poursuite de la réforme fiscale, l'encouragement à l'investissement et l'épargne, l'amélioration des recettes publiques, la lutte contre la fraude fiscale, et le soutien au domaine social à l'instar du logement.

En effet, outre les principales mesures susmentionnées, le projet de loi de Finances renferme d'autres dispositions portant renflouement des caisses de l'Etat et poursuite de modernisation de l'Administration et réforme fiscale, dont notamment l'instauration d'une nouvelle catégorie de révision fiscale baptisée « révision limitée », la réduction de la charge fiscale sur les opérateurs de télécommunication, la hausse des droits de consommation sur les produits alcoolisés et pétroliers, rationalisation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus, et encouragement à la solidarité.

Tellement les objectifs sont multiples et les moyens limités qu'il n'est guère possible de bien appréhender l'orientation principale et rendre lucide l'ordre des priorités de la politique fiscale en fonction de la conjoncture ambiante.

En outre, le nouveau projet de loi de Finances laisse s'interroger sur l'effet et le coût des mesures fiscales proposées. S'il est vrai que les mesures proposées par l'administration tiennent compte des doléances, besoins et revendications de la majorité des parties prenantes, les dispositions fiscales restent dans l'absolu sujet à discussion et lecture critique.

Premièrement, les choix fiscaux du projet de loi de Finances auraient traduit plus explicitement un plan de relance économique dûment concocté pour sortir l'économie de l'ornière. Faut-il assigner aux choix fiscaux des objectifs plus clairs qui concordent avec l'état de l'économie.

Dans cette lignée, au-delà de la faiblesse des moyens disponibles, l'on se demande si les mesures en faveur des secteurs sinistrés, du logement et de la digitalisation vont être suffisantes pour limiter la casse et redonner un coup de pouce à l'investissement des entreprises, à la consommation des ménages et à l'économie dans son ensemble.

Deuxièmement, concernant le timing de la réforme. L'adoption d'un taux unifié sur les bénéfices des sociétés pose trois grandes questions : la première a trait à la stabilité du cadre législatif dans la mesure où le taux de 13.5% mis en place par la loi de Finances 2019 aurait été supprimé avant son entrée en vigueur. La deuxième relève de l'impact en termes de recettes fiscales notamment que les revenus réalisés en 2021 et qui seront taxés en 2022 seraient faibles. La troisième concerne l'impact de l'accroissement de l'impôt sur les entreprises exportatrices de 10% à 18% dans une conjoncture mondiale en berne.

Troisièmement, quant à la simplification du système d'impôt, l'instauration d'un régime fiscal pour les entreprises individuelles aurait été simplifiée davantage aussi bien en termes de nombre de taux servant au calcul du bénéfice net imposable (6 taux proposés allant de 6% et 17%), qu'en termes de valeur d'impôt minimum à payer (13 valeurs proposées) en fonction des zones d'implantation des activités commerciales, industrielles et professionnelles. Un nombre de taux plus limité est le mieux à même de faciliter le travail de l'administration fiscale et rendre plus lisible la fiscalité pour les contribuables.

Quatrièmement, en termes d'efficacité économique, l'augmentation des déductions au titre des placements dans les comptes d'épargne action et dans les contrats d'assurance-vie à 100 mille dinars par année n'est pas seulement favorable à l'épargne de long terme mais aussi s'inscrit dans le droit-fil de la politique d'épargne nationale. Néanmoins, en ce contexte de dépression économique, la relance de la consommation devrait normalement être placée au cœur de la relance de la demande et la croissance, d'autant plus que la fiscalité agirait vraisemblablement sur la structure de l'épargne plutôt que sur son niveau.

Cinquièmement, à propos de l'approche de traite-

ment fiscal. Si le contexte plaide pour une résolution urgente de la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG) consistant en l'abaissement de la redevance minière à 1% sur son résultat d'exploitation, nombre d'entreprises publiques au bord de la faillite n'ont-elles besoin d'un « geste » salvateur similaire. Force est de rappeler que la CPG n'a jamais payé ladite redevance minière depuis 1953 et aurait payé 700 millions de dinars en application à la taxation d'office. Bref, beaucoup de questions légitimes qui se posent autour des mesures fiscales proposées dans le projet de loi de Finances 2021. Des questions qui auront

certes des réponses de la part des pouvoirs publics, compte tenu de leur vision des choses et leur manière de faire. Le plus important est que le gouvernement clarifie plus la boussole fiscale et défende ses positions et choix budgétaires pour gagner en crédibilité, facteur de confiance. Le plus important est que le débat public autour du projet de loi de Finances soit responsable, constructif et objectif. Une boussole d'orientation fiscale demeure une condition sine qua non au sauvetage et à la relance. Fixons-la ensemble ! ■

Les promesses d'un projet

Par Samy Chambeh

« Audacieux », ce terme a été employé par de nombreux analystes et experts pour qualifier le projet de la loi de Finances pour l'année 2021 que vient de transmettre le gouvernement pour adoption à l'ARP. La question reste toutefois posée sur ses chances de succès, une fois adopté.

« Trop d'impôt tue l'impôt », qui ne connaît pas cette célèbre locution pertinente ?

Le gouvernement Mechichi a décidé enfin de la mettre en application.

Au-delà des intentions, il y a le poids des faits : répondant aux appels des experts sur l'insoutenable de la pression fiscale sous nos cieux, ce qui explique en partie que les acteurs économiques soient parfois récalcitrants à s'acquitter de leur devoir fiscal, quitte à s'en détourner, l'actuel Exécutif a décidé donc de sauter le pas et d'opter pour une réduction, outre la simplification et la rationalisation des procédures bureaucratiques et de leur chevauchement.

Objectif avoué : parer à la fraude et à l'évasion fiscales, notamment en ce contexte difficile de rareté des ressources à la fois pour les entreprises économiques que pour l'Etat.

Qu'elle en soit l'initiatrice ou non, l'histoire retiendra que cette équipe gouvernementale a eu le courage de proposer dans le projet de la loi de Finances pour l'année 2021 un abaissement du taux d'imposition sur les sociétés, à 18%, et la suppression des autres taux (25%, 20% et 13,5%), sachant que le taux de 35% a été maintenu pour les banques, les sociétés pétrolières et les grandes entreprises ou groupes.

Des forfaits d'assiette fiscale éligible ont été également proposés pour inciter les petits exploitants (réalisant des bénéfices inférieurs à cent mille dinars par an) à s'acquitter de leur devoir fiscal. Une telle initiative devrait contribuer aussi à l'augmentation du nombre des contribuables à l'impôt sur le revenu, ce qui ne peut que consolider les rentrées fiscales. Il faut concéder que les précédents gouvernements se sont montrés timorés sur le sujet. Pourtant de l'avis des experts, une telle démarche fiscale était prête depuis plus de quinze ans, mais le courage de la mettre en œuvre a toujours fait défaut, de peur d'un cuisant échec pour la classe politique au pouvoir.

Se débarrassant du pénalisant coût de l'inaction, il s'agissait d'atténuer les handicaps qui pèsent sur le développement des entreprises économiques. Une réforme qui s'est fait longtemps attendre pour une optimisation fiscale agressive sur fond d'un rendement meilleur.

Il est inquiétant que tout au long des années passées, le législateur a peine à comprendre ce qu'est une entreprise économique dont le capital et l'exploitation sont enracinés dans la durée. Pour réussir, cette dernière a besoin de permanence et de temps pour se construire et se développer.

La production et la vente sur le marché sont généralement le résultat d'un long processus né d'une résultante de savoir-faire à différents niveaux organisationnels, techniques ou technologiques et de marketing, acquis de haute lutte pendant une durée non négligeable.

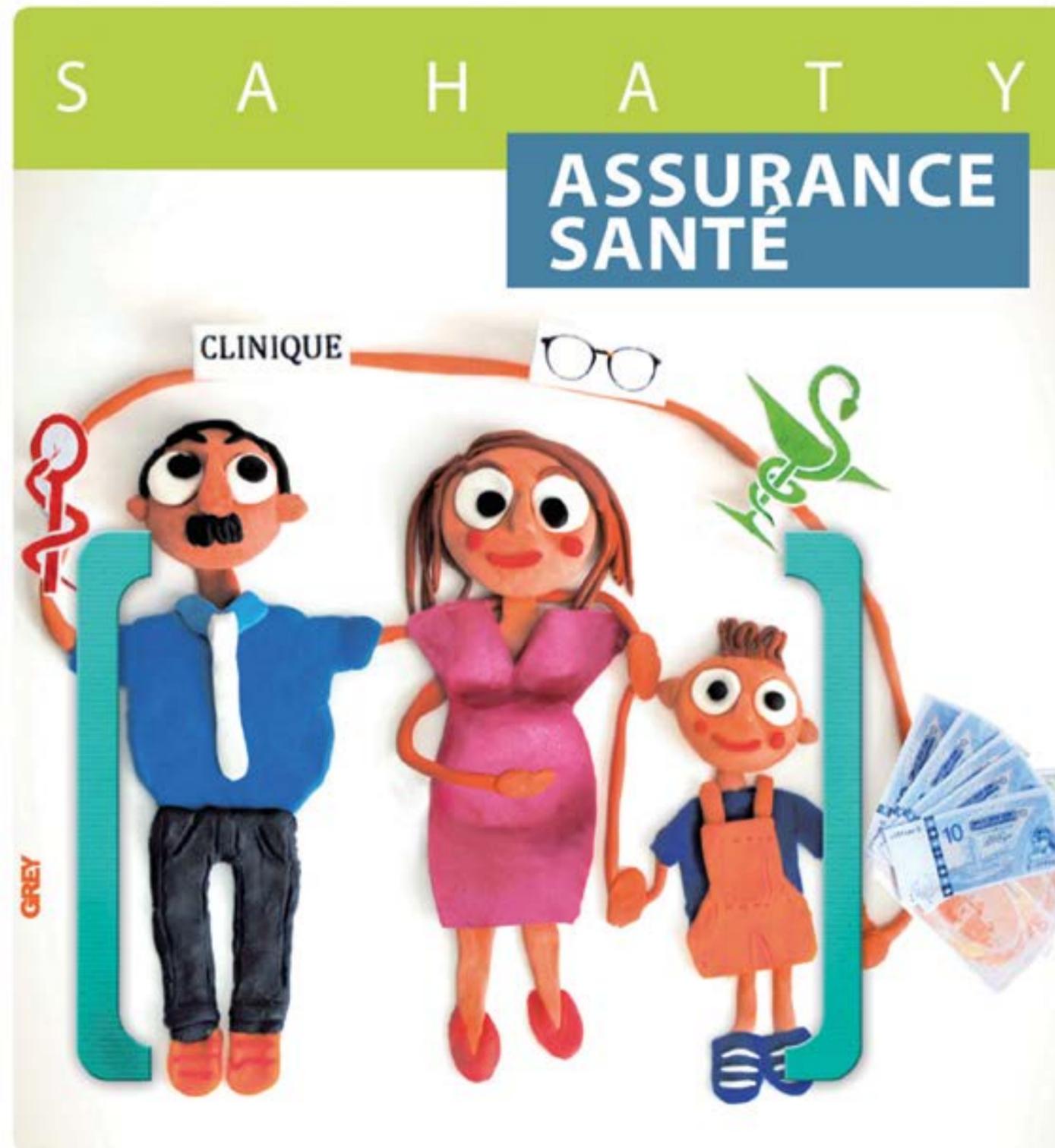
Gisement de croissance économique et d'emplois, il faut penser à ménager nos centres de production pour garantir leur pérennité et pour que toutes les parties prenantes y trouvent leurs comptes, l'Etat compris, quand sonnera l'heure de la répartition des fruits de croissance ou, en clair, lorsque les bénéficiaires sont au rendez-vous.

Sur un autre plan, une facilitation du contrôle fiscal est avancée pour appréhender tout comportement fiscal douteux, mais surtout pour faciliter la vie aux entreprises économiques notamment pour ce qui est de la récupération de la TVA.

D'autres incitations figurent également dans le projet de loi de Finances pour 2021 et qui se rapportent aux comptes épargne – actions (pour le dynamisme boursier) ou à l'assurance – vie (pour renforcer le taux d'épargne) ainsi que pour les paiements des services administratifs par carte bancaire ou postale et dont les frais de commission ne sont plus à la charge du client, mais sont désormais supportés par l'Administration concernée.

En définitive et sans présager de l'orientation de la politique fiscale à venir dans nos contrées, on peut tout de même être convaincu que si jamais le rendement fiscal soit à la hauteur des attentes, de nouvelles réductions ne sont pas à écarter.

Par ailleurs, tous ceux qui ont parcouru ledit projet de loi de Finances pour 2021 ont été frappés par la transparence, la véracité des chiffres et la pertinence des hypothèses avancées. Des pistes inédites de financement y sont également proposées pour contourner la gravité de la situation, en adoptant des dérogations conjoncturelles ou ponctuelles au principe d'orthodoxie et de rigueur financière. Nous y reviendrons.



VOTRE SANTÉ EST NOTRE PRIORITÉ.

Avec SAHATY, le premier contrat d'assurance santé individuelle du marché, CARTE ASSURANCE vous rembourse en complément de la CNAM, sur la partie des dépenses restées à votre charge.

Que vous soyez salarié, indépendant, profession libérale ou sans emploi, vous bénéficiez d'une assurance complémentaire santé composée de différentes formules adaptées à vos besoins. Plus de détails sur notre site internet.

www.carte.tn

On vous l'assure.



Management touristique

La quête d'une nouvelle génération de managers

Par Nizar Mouelhi

En ces temps de crise, les acteurs du tourisme tunisien se mettent en mode Réflexion stratégique quant à l'avenir de leur métier. La pandémie de la Covid-19 a visiblement stimulé les méninges dans ce sens et c'est tant mieux pour une activité qui, depuis bien des années, peine à trouver le temps nécessaire pour revisiter son modèle de développement.

La formation professionnelle ; l'élévation du niveau de compétence et surtout l'émergence de nouveaux profils de management du secteur sont en effet des fondements essentiels de pérennité, alors que la pandémie sanitaire a enfanté de nouveaux besoins en formation.

Toutes ces questions viennent de meubler un récent débat - en vidéo conférence - initié par l'agence américaine de coopération technique à travers son programme « Jobs Tunisia » auquel les intervenants du secteur ont été invités à s'exprimer.

Il a réuni les responsables de l'Agence de formation dans les métiers du tourisme ; du centre national de formation (CNFIF) ; des Fédérations tunisiennes de l'hôtellerie et des agences de voyages et de la Fédération tunisienne des restaurants touristiques (FTRT).

Un constat unanime s'est dégagé de ce débat : la diversification de l'offre touristique dont on parle depuis de longues années n'est plus un souhait. C'est une nécessité de premier ordre à même de permettre au secteur de rompre avec la forte saisonnalité qui marque le paysage touristique et de l'outiller de nouveaux leviers de croissance et de rentabilité. De ce fait, ce même secteur a aujourd'hui besoin de nouvelles compétences qui savent gérer convenablement les nouvelles filières dont la promotion est imposée par les évolutions du secteur telles que le tourisme al-

ternatif ; le tourisme culturel ; la thalassothérapie ou encore la culture de l'accueil et de la sécurité. C'est l'avis de Dorra Miled vice-présidente de la Fédération tunisienne de l'hôtellerie qui précise que « le dispositif de formation professionnelle se trouve dans l'obligation d'enfanter une nouvelle génération de managers, capables d'accompagner la transition vers de nouveaux paliers de développement et ce, en parfaite symbiose avec la profession ».

Lui faisant écho, Mohamed Haouas, Directeur exécutif de la Fédération tunisienne des restaurants touristiques estime que les acteurs publics autant que privés n'ont d'autres choix que de se rapprocher ; de dialoguer et de trouver des synergies porteuses, pour faire émerger les meilleures solutions, tant il est vrai que le cloisonnement est paralysant alors que le décloisonnement et l'ouverture sont tout naturellement des facteurs de réussite. Ajoutant que « la Covid-19 ainsi que les menaces terroristes ont plus que jamais posé les problèmes d'accueil et de sécurité au sein des établissements touristiques ». « C'est précisément cette nouvelle donne qui a suscité de nouveaux besoins en matière de formation professionnelle. Il s'agit de faire émerger une véritable culture de l'accueil touristique à travers l'actualisation ou encore la mise en place de nouveaux programmes de formation, » souligne Ahmed Jmel, Directeur général de l'Agence de formation dans les métiers du tourisme.

Au cours de ce débat, les intervenants ont convenu de poursuivre les efforts pour concrétiser dans une première étape deux projets déjà cernés portant sur l'actualisation des programmes relatifs au guidage touristique et sur la promotion et le développement des produits touristiques. ■

■

Groupe
سيف
4 SOCIÉTÉS

saiph Tunisie saiphivoire ifrikiasanté steripharm

saiph TUNISIE saiph IVOIRE

- 5 Usines
- 600 Employés
- 1^{er} Fabricant de médicaments cardiovasculaires et d'antibiotiques génériques
- Lauréat FIPA AWARD du meilleur investisseur
- Lauréat du prix Arab Investor Award

- Coopération sud-sud
- Nouvelle usine pharmaceutique en Côte d'Ivoire comprenant 3 unités pour la fabrication des formes stériles, solides et liquides
- Plateforme de distribution de médicaments pour toute l'Afrique subsaharienne
- 23 Millions d'Euros d'investissements

www.saiph.com.tn

“MyHouse” pour la gestion des hébergements Le symbole de l’ingéniosité des compétences tunisiennes



Mohamed Lassaâd Naàs,
co-fondateur de la société Systematech

Dans une conjoncture économique difficile, en raison notamment de la situation sanitaire mondiale qui a fortement impacté tous les secteurs économiques (coronavirus), une start-up tunisienne a réussi à braver tous les aléas et à imposer ses compétences grâce à une solution innovante de gestion des hébergements.

La société Systematech a, en effet, lancé une solution informatique dénommée MyHouse, à la demande de la Maison de Tunisie en France. Grâce à sa souplesse, sa facilité d'utilisation, aux nombreuses fonctionnalités qu'elle permet et, surtout, à la possibilité d'être intégrée à distance, MyHouse a réussi à s'imposer auprès d'autres établissements membres de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), et non des moindres.

En effet, à l'issue d'une séance de démonstration organisée à l'initiative de Tahar Battikh, directeur de la Maison de Tunisie, au profit de plus d'une vingtaine d'autres établissements d'hébergement de la CIUP, ce sont les Fondations des Etats-Unis et d'Allemagne qui ont été les premières à être séduites par la solution tunisienne, malgré une concurrence âpre de la part des plus grandes enseignes mondiales de nouvelles technologies. Des atouts qui ont également fait l'objet d'une grande satisfaction de la part des utilisateurs de la solution. Ainsi, Razika Redouane, de la Fondation des Etats-Unis affirme-t-elle : « Le logiciel MyHouse répond à plusieurs critères de fonctionnement des entreprises, s'adapte facilement à toutes les demandes et répond à tous les besoins. »

Une valeur ajoutée pour l'utilisateur

Katharina Emy, de la Maison Heinrich Heine - Fondation de

l'Allemagne, abonde également dans le même sens en assurant : « Myhouse a résolu tous les soucis que nous rencontrions auparavant avec les autres solutions utilisées en nous apportant plus de souplesse dans notre travail et en nous permettant d'opérer à distance pour toutes les interventions externes, que ce soient intégration, formation, ou ajouts de modules complémentaires. »

Quant à Damila Bilek, de la Maison de Tunisie, elle assure : « Cette application professionnelle, intelligente et facile d'utilisation nous a permis de travailler avec confiance et sérénité. Elle répond à toutes nos attentes et exigences. Notre secteur de travail est varié et complexe (cursus universitaire, hébergement et finances) et pourtant, l'équipe de Systematech a réussi à satisfaire notre exigence, demeure à notre écoute et continue à améliorer l'application selon nos besoins et de surcroît dans les meilleurs temps. »

La société Systematech est le fruit d'une alliance qui réunit l'ingéniosité et la compétence au savoir-faire et à l'expérience de ses co-fondateurs. Le premier, Mohamed Lassaâd Naàs, est un ingénieur informatique spécialiste de la systématique, le second, Boubaker Jedidi, est un dirigeant précédé d'une réputation notoire dans le monde des affaires et à la tête de plusieurs sociétés américaines.

Autant de qualités qui ont permis à Systematech de s'imposer dès sa création en tant qu'entreprise ayant pignon sur rue aussi bien en Tunisie qu'à l'échelle internationale avec sa solution “MyHouse”. Systematech propose également de nombreux autres outils de gestion, à travers son ERP novateur et avant-gardiste. ■

Chiraz Ounaïs



Amour, gloire et KUV100

Découvrez la nouvelle KUV 100 plus équipée que jamais!
À partir de **34 990 dt**

INFOLINE
70 130 130



Mahindra
Rise.

AUTOMOBILES ZOUARI
EXPOSITIONS / SALES / VEHICULES DE TOURISME

TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SFAX - Rte de Gabès, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

NEW BODY LINE produit et vend moins qu'en 2019



Durant le 3e trimestre 2020, la production totale en pièces de New Body Line (NBL) a diminué de 9.69% avec un volume global de 153.699 pièces produites et vendues contre 170.189 pièces pour la même période en 2019. Cette régression s'explique essentiellement par la baisse de la production de la lingerie intelligente de 10,54% et de la lingerie basique de 8.55%.

Le chiffre d'affaires global du 3e trimestre 2020 a diminué de 14,44% et s'est élevé à 1.298.590 DT, contre 1.517.701 DT pour la même période en 2019.

Durant le 3e trimestre 2020 nous avons constaté une reprise progressive de l'activité. Les clients étaient aux rendez-vous pour passer leurs commandes qui même si elles sont moins importantes en volumes, elles avaient une bonne fréquence.

Land'Or enregistre une performance exceptionnelle des ventes à l'export

Malgré la persistance de la crise sanitaire due à la Covid-19 à l'échelle nationale et mondiale, la société Land'Or a pu réaliser une croissance de ses ventes de +15%, au terme des neuf premiers mois de 2020 par rapport à la même période de 2019. Le troisième trimestre 2020 a été marqué par une performance exceptionnelle des ventes à l'export.

Face à une situation de crise sanitaire sans précédent ayant impacté lourdement l'économie nationale et en particulier le secteur touristique, la société a dû puiser dans sa capacité de résilience et d'adaptation pour maintenir un rythme de croissance élevé. Il s'est ensuivi une

croissance de +7% au titre du troisième trimestre et une croissance de +9% au 30/09/2020 en référence à la même période de 2019.

Les ventes à l'export affichent au cours du troisième trimestre 2020, une croissance de +74% par rapport à la même période de 2019. Au terme des neuf premiers mois de 2020 la croissance s'établit à +31%.

La valeur de la production a enregistré au terme des neuf premiers mois de 2020, une croissance de +13% par rapport à la même période de 2019. Les coûts de production demeurent bien maîtrisés par la société.



La société a réalisé au cours du troisième trimestre 2020, des investissements matériels de 428 KTND et des investissements financiers de l'ordre de 4.864 KTND représentant la libération de capital de sa filiale « Land'Or Maroc Industries ».

Au terme des neuf premiers mois de 2020, la société affiche un excédent de trésorerie de +8,8 MTND. Cet excédent était de +3,7 MTND au 30/09/2019.

TPR

Un CA local en hausse de 30% malgré la Covid-19



La Société Tunisie Profilés Aluminium (TPR) a publié ses états financiers relatifs au 3e trimestre 2020, affichant ainsi un chiffre d'affaires en progression de 28% s'élevant à 44.576.567DT contre 34.957.488DT au 3e trimestre 2019, le chiffre d'affaires global au 30/09/2020 est de 95 453 914DT contre 113 622 308DT au 30/09/2019, soit une baisse de (-16%).

La baisse enregistrée au 30/06/2020 est de (-35%) par rapport au 30/06/2019, elle n'est que de (-16%) au 30/09/2020 par rapport à la même période de 2019.

Pour le marché local, il est à préciser qu'au terme du 3e trimestre 2020, TPR a enregistré une évolution du chiffre d'affaires local de (+30%) par rapport à la même période 2019, pour s'établir à 33 017 811 DT contre 25.446.506 DT. Cette progression a permis d'atténuer les effets de la pandémie de la Covid-19 enregistrés courant le premier semestre 2020.

Pour ce qui est de l'export, durant le 3e trimestre 2020, les ventes sur le marché export ont enregistré une performance de (+22%) pour se situer à 11 558 756DT contre 9 510 982DT au 3e trimestre 2019, Cette évolution a permis d'atténuer la baisse du chiffre d'affaires export enregistrée durant le premier semestre 2019.

Le déconfinement a coûté très cher à la SOMOCER

A l'invitation du Conseil du marché financier (CMF), la société SOMOCER a donné des explications quant à la baisse significative de son résultat net au 30/06/2020 ainsi qu'à l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020 et ceux arrêtés à la même date de 2019. Ainsi, la société a expliqué que la baisse du chiffre d'affaires de 25.3% est due à la suspension de l'ensemble des activités depuis le 20 mars 2020, suite à la décision gouvernementale de confinement général en vue de limiter la contamination par le virus. Une reprise partielle a été autorisée à partir du 04 mai 2020 pour le service livraison de marchandises seulement alors que pour les autres activités, la reprise générale a eu lieu à la fin du mois de mai. Notons que le résultat du 1er semestre de 2020 a enregistré une baisse remarquable passant d'un bénéfice de 2.249.381 DT au cours du premier semestre l'année 2019 vers un déficit de 6.966.568 DT au cours du premier semestre de l'année 2020.

Cette baisse est dû également au maintien des charges financières et de personnel au même niveau que le pre-



mier semestre 2019. En effet, pendant la période de confinement, qui s'est étalée sur une période de presque deux mois, la société a supporté des charges fixes qui pèsent très lourds, tel que l'amortissement, les frais financiers, les charges de personnel... ; ces charges n'ont pas été absorbées ni par la production ni par la vente.

Concernant la baisse de la marge sur le coût matière, la société a expliqué que

le taux de marge a connu une baisse d'environ 12% par rapport à la même période de 2019 et ceci est le résultat d'une part, d'une politique de «pricing» plus agressive pour contrer les effets néfastes de la pandémie sur le secteur de la promotion immobilière, du tourisme et des matériaux de constructions et, d'autre part, d'une politique de déstockage en 2020 comparativement à une politique de stockage en 2019.

La STIR reprend ses activités après un arrêt de 10 mois

Dans une note de conjoncture récente, la Banque centrale de Tunisie (BCT) a noté que la production nationale de gaz a affiché un léger mieux, de +0,5% durant les 7 premiers mois de l'année 2020 (contre -12,4% en 2019 et +0,5% en 2018). Ainsi, les exportations des produits énergétiques ont augmenté, de +8,6% (après +4,2% en 2019), suite à la reprise de l'activité dans la raffinerie de la STIR après un long arrêt de plus de 10 mois pour maintenance.

Pour le secteur de l'énergie, l'Institut d'émission a indiqué que la situation ne cesse de s'aggraver, avec la poursuite des protestations sociales, notamment, dans la région d'El-Kamour. D'ailleurs, sur les sept premiers mois de 2020, la production nationale de pétrole brut a accusé une baisse de -0,9% après



-6,6% en 2019 et -0,2% en 2018, et a porté la marque des arrêts récurrents de la production dans les principaux champs pétroliers à l'instar de Nawara, suite aux pannes techniques.



La grande cantatrice Naâma tire sa révérence

Après une lutte contre la maladie, elle est décédée à l'âge de 84 ans ce dimanche matin 18 octobre parmi les siens dans son petit village d'Azmour, près de Kélibia (gouvernorat de Nabeul). Il y a deux semaines, elle a été admise à l'hôpital militaire de Tunis. La nouvelle a été confirmée ce dimanche par le président du syndicat des métiers musicaux, Maher Hammami. Avec sa disparition, c'est un pan entier de l'histoire de la musique tunisienne qui s'en va, la défunte ayant marqué de son empreinte, sensible et enchanteresse, les années 1950, 1960, 1970 et 1980. Elle rivalisait avec une autre voix d'or, celle de Oulaya, pour le trône de meilleure chanteuse tunisienne, et de première voix féminine. De son vrai nom Halima Bent Laroussi Ben Hassan Echeikh, elle est née le 27 février 1936 à Azmour, un petit village situé près de Kélibia. Naâma avait entamé sa carrière à l'âge de 11 ans en interprétant la chanson « Salha » avant de chanter devant le grand public pour la toute première fois lors d'une soirée caritative organisée par une association au profit des personnes malvoyantes. Elle avait à peine 16 ans. Dès 1958, Salah Mehdi Zeriab la prend sous

sa coupe au sein de la Rachidia et lui donne le nom de Naâma. Il lui compose sa première chanson Ellil Ah Ya Lil. Et c'était déjà un grand succès. C'était le coup d'envoi d'une fabuleuse carrière où elle a traversé les décennies sans que sa voix magique prenne une seule ride. La troupe de la Radio Nationale comptait à l'époque plusieurs grandes stars tunisiennes, telles que Saliha et Oulaya. Elle avait participé à plusieurs concerts organisés par cette même troupe en Tunisie et à l'étranger et avait pris part au festival de la reine de beauté arabe en 1966 à Beyrouth au Liban. Elle avait également participé à un festival organisé en 1969 au Caire au cours duquel elle avait été surnommée la « Première chanteuse de Tunisie ». Au cours de sa carrière artistique, la chanteuse Naâma avait chanté plus de 360 chansons réalisées par de grands artistes tels que Khemaies Ternen, Mohamed Triki, Salah Mehdi, Kadour Srarfi et Abdelhamid Sassi. On lui doit plusieurs succès immortels tels que Charaâ el hob, Ahna fi donia, Ma andi ouali, Zaâma isafi eddahr, Donia hania, Man nhebech fodha wedhab, Mcha fi balek, Ya zine essahra wbahjetha, Kan el kelam min fodha, Makhoul ndhara, Ettalifoun, Ya bint el barid, Ki mchit maâh wadaâtou, Habibi ya ghali... Paix à son âme. ■

سلامة بدنك



Garanties accidents de la vie

Nous ne sommes jamais à l'abri d'un accident

L'assurance GAV, a été aménagée pour vous garantir une indemnité, suite à un accident, sous forme de :

- Capital payable aux ayants droit en cas de décès de l'assuré.
- Capital payable à l'assuré en cas d'incapacité permanente partielle ou totale.
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation.
- Indemnité journalière au titre de la période d'immobilisation.

▼ Square avenue de Paris -1080 Tunis Cedex
 ☎ +216 70 255 000 ☎ +216 71 132 300
 ✉ star@star.com.tn
 ⓘ Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
 Ⓞ STAR ASSURANCES



Développement personnel

Trouver sa place au soleil

Par Yasser Maârouf



L'une des tendances du monde d'aujourd'hui se résume en quelques concepts simples à édicter, mais souvent difficiles à réaliser. Il s'agit essentiellement du culte de la performance et de la dictature du bonheur. Aujourd'hui, il faut trouver sa place au soleil, être parfaitement épanoui, habiter un corps de rêve, réussir à la fois sa vie amoureuse, familiale et professionnelle, rester zen et contribuer à sauver le monde ! Sauf qu'il n'est pas facile de devenir un super-héros, car la vie complique toujours les choses et change les caractères. Et c'est là qu'il faut apprendre à tirer profit de ses propres défauts. Voici quelques méthodes et recettes pour réussir...

Le monde moderne est une compétition continue : cela commence dès le jardin d'enfants pour se poursuivre avec les études et les examens, jusqu'au bac, aux diplômes universitaires et à la recherche d'un poste intéressant. Difficile dans ces conditions de réussir dans une société qui place la barre de plus en plus haut. Compliqué aussi de parvenir à dépasser ses complexes, son manque d'assurance, de traverser les épreuves que la vie nous impose et qui nous empêchent d'atteindre nos objectifs.

« Un animal social »

Un psychologue estime qu'une « grande discipline est nécessaire, mais sans devenir notre bourreau intérieur. L'être humain comme l'affirmait Aristote étant « un animal social », l'acceptation de soi est souvent liée à la peur du regard des autres, car on ne vit pas sur une île déserte. L'enjeu est donc plus relationnel qu'individuel et l'appartenance au groupe est vitale. A n'importe quel moment de notre vie, si on est

mis à l'écart par son entourage familial, amical ou professionnel, on dépérit rapidement. »

Il ajoute : « le rejet est une expérience angoissante et on est souvent prêt à tout pour ne pas la vivre. L'exclusion sociale peut entraîner de graves perturbations psychologiques qui peuvent mener à la folie. Ceux qui ont vécu l'expérience du placard dans une administration, à l'école ou au sein de leur famille, en savent quelque chose. Se sentir accepté par les autres est donc essentiel... »

Notre époque a la particularité de compliquer la tâche en exacerbant ce qu'un sociologue appelle « les tensions comparatives ». Selon lui, « il s'agit de l'apparence physique, du bonheur, de la réussite... Nous sommes constamment exposés à des modèles de plus en plus exigeants auxquels nous sommes appelés à nous mesurer, à nous comparer. Si l'écart n'est pas trop grand, tout va bien. Mais la vie rêvée des stars, les corps retouchés des mannequins sont totalement hors normes. Même si nous essayons de ne pas en tenir compte, tous ces modèles extraordinaires finissent par modifier nos repères et saper nos capacités d'autosatisfaction... »

Apprendre de ses échecs et de ses erreurs vient souvent avec l'âge. On devient plus patient, plus confiant et on laisse le temps faire son œuvre et atténuer les fureurs et les passions. Être performant donne un sentiment de contrôle de soi et des autres. Mais cela ne résout pas tous les problèmes : on survit avec ses angoisses et ses craintes. Pour aller vers l'acceptation de soi, on doit sortir de cette logique concurrentielle et rechercher une collaboration enrichissante avec les autres. Cela apaise les tensions lorsque l'on reconnaît que les autres contribuent à la réussite, quel que soit le domaine. Une dame d'un certain âge témoigne : « j'ai été confrontée à de nombreux échecs dans ma vie scolaire d'abord, puis professionnelle, sentimentale et familiale. Mais loin de me décourager, ces échecs m'ont permis d'évoluer, de ne pas me résigner et au final de m'accepter. Un apprentissage dans la douleur qui m'a obligée à dépasser mes propres limites pour aller de l'avant. Reconnaître mes carences sans abdiquer m'a conduite à m'intéresser à d'autres approches, à devenir plus forte, plus confiante en mes moyens, ce que l'on appelle aujourd'hui la psychologie positive... »

« Apprendre de ses échecs et de ses erreurs vient souvent avec l'âge. On devient plus patient, plus confiant et on laisse le temps faire son œuvre et atténuer les fureurs et les passions. »

« Le monde est fait de personnes imparfaites ! »

Parfois il faut passer par une thérapie pour s'en sortir, mais souvent il suffit de s'intéresser à ceux qui nous entourent, de voir qu'ils nous aiment malgré nos faiblesses, nos sautes d'humeur et nos échecs. Il faut alors mettre en valeur leurs compétences ou leur amour pour nous et apprécier leur singularité qui fait leur charme. « Le monde est

fait de personnes imparfaites ! », comme l'affirmait un humoriste...

Un jeune cadre travaillant dans une grande société se confie : « au début de ma carrière, j'étais très stressé, anxieux, avec la peur de ne pas réussir à m'intégrer. Mes collègues ne m'aidaient pas et la concurrence était rude. Je doutais de moi, de mes compétences... Puis je me suis aperçu que mes patrons appréciaient mon travail et m'encourageaient, tout en étant exigeants. Peu à peu, j'ai pu m'intégrer facilement et mes collègues m'ont accepté, car ils voyaient que je n'avais pas la grosse tête, alors que je suis plus compétent que la plupart d'entre eux. Ils viennent souvent me demander conseil... »

Face aux difficultés de la vie, il faut éviter de se focaliser sur ses défauts et regarder la réalité telle qu'elle est, sinon on va créer des sentiments négatifs qui peuvent mener à l'échec et à la dépression. Un aveuglement sur soi empêche de se confronter aux autres et aux situations anxiogènes, afin de constater que le réel est moins terrible que ce que l'on croit. Notre psychologue recommande « la thérapie de groupe car elle a un effet très positif sur l'image de soi. On est confronté au regard bienveillant des autres et on va s'entraider pour se corriger mutuellement... »

Il poursuit : « les exigences de la vie moderne, un peu partout dans le monde, créent ce que l'on appelle l'anxiété sociale avec des problèmes d'estime de soi mal définis, tant ces relations sont complexes. La thérapie de groupe apporte souvent un grand soulagement et les participants ont tendance à mieux s'accepter. Ils découvrent que les autres aussi ne sont pas sûrs d'eux, qu'ils vivent les mêmes doutes et parfois les mêmes épreuves. » Il ne s'agit pas de devenir quelqu'un de parfait, mais de tenter de parvenir à l'acceptation de soi tel que l'on est, afin de mener sa vie en arrêtant de craindre le regard et le jugement des autres. Lorsque l'on se juge beaucoup et que l'on s'observe en permanence, on se perd. Mieux vaut se laisser aller au mouvement de la vie, à l'imprévu... Il faut aussi accepter qu'une vie est faite d'une multitude de petits échecs, d'une confrontation permanente à ses doutes, à ses limites et que c'est ainsi que l'on avance.

Croire que l'on doit assurer en toute circonstance, c'est comme imaginer qu'une existence peut se dérouler sans incidents, sans conflits, ce qui est impossible. Les gens qui vont bien ne sont pas des gens parfaits qui réussissent tout et qui ne font jamais d'erreurs. Ce sont juste des gens qui ont intégré le concept simple que tout peut arriver et que rien n'est irréversible. Leur force, c'est de se convaincre que tout peut s'arranger...

Il ne s'agit pas d'accomplir l'impossible, mais de se positionner dans les divers cadres de vie, de trouver sa place au soleil. Ce qui compte, c'est d'être heureux et de rendre les autres heureux dans la mesure du possible. Le développement personnel se résume en fin de compte à vivre et à laisser vivre, en dépassant ses craintes et ses doutes face à la vie et aux défis qu'elle nous oppose... ■

Ils disparaissent...

Par Alix Martin



Le Machaon



La Belle Dame

Bientôt plus personne ne connaîtra le sens du verbe « papillonner ». Si vous êtes un peu observateurs, vous constatez que certains animaux se font plus rares, voire disparaissent complètement. Nous avons parlé des oiseaux. Voyons ce qu'il en est des insectes.

Les papillons

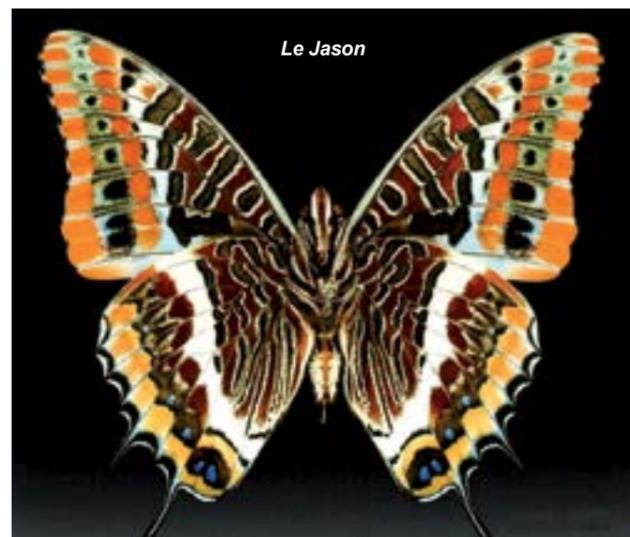
Quel dommage que ces fleurs ailées, aux couleurs chatoyantes, qui étaient une des parures de notre environnement, deviennent de plus en plus rares !

Il y a quelques jours, nous bavardions avec un ami devant la porte de notre jardinet quand soudain, nous lui avons coupé la parole pour nous exclamer : « Regarde, regarde, un Jason ! » en lui montrant un grand papillon qui s'est posé au milieu de la rue comme pour lui laisser le temps de se faire admirer. « Charaxes jasius » fait partie des « Charaxes » africains

avec ses grandes ailes de 10 centimètres environ d'envergure bigarrées et dotées de petites « queues » bleues. Le dessus de ses ailes est finement rayé de jaune sur un fond brun, bordé d'orange et de blanc comme ses ailes postérieures. Il vole de mai à juin et d'août à septembre. C'est un grand voilier capable de migrations verticales pour, en particulier, rechercher sa plante hôte : l'arbousier.

Le Machaon est (était) plus commun : un de nos plus grands papillons avec 7 à 9 centimètres d'envergure aux ailes jaunes finement compartimentées par des filaments noirs et terminées par deux petites queues. Il fréquente les milieux ensoleillés. Il est attiré par les lavandes et les arbres à papillons « Buddleias » de mars à septembre.

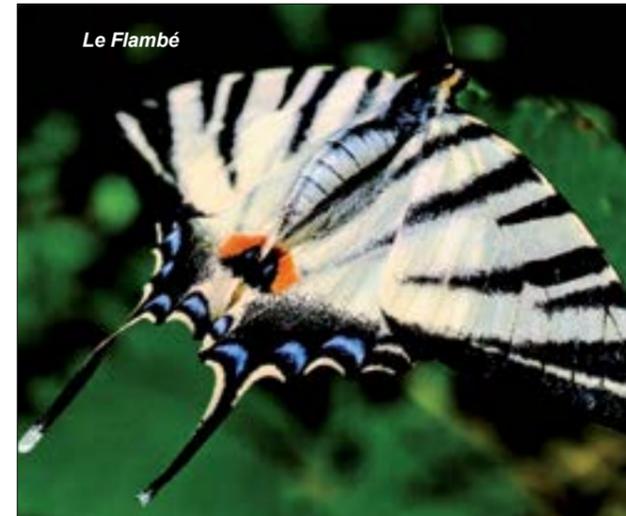
L'un des plus curieux serait la « Belle-Dame » ou Vanessa Cardui : la Vanesse des chardons. Elle est (était) très répandue car elle s'offre un immense



Le Jason



Le Vulcain



Le Flambé



La Coccinelle

voyage qui la conduit du Sud marocain ou tunisien aux limites de l'Arctique et redescend à l'automne, parfois en volant à très haute altitude. Si vous la rencontrez en septembre avec des ailes effrangées, des écailles absentes, pensez à son voyage et à tous les prédateurs auxquels elle a échappé.

Le Vulcain est (était) un familier de nos jardins. C'est un excellent voilier, migrateur lui aussi. Né au bord de la Méditerranée, il monte dans le Nord de l'Europe et revient à l'automne, toujours aussi beau avec ses ailes d'un noir profond ponctué de rouge vif et de blanc.

Le Flambé est un grand papillon de forme vaguement triangulaire. Son nom provient du fait que ses ailes crème sont rayées d'avant en arrière de bandes noires. On le voyait dans les milieux chauds et secs en bordure des forêts clairsemées. Il est protégé car il est, lui aussi, menacé d'extinction.

On pourrait citer le papillon de nuit appelé « Sphinx à tête de mort » en raison d'une tache de son thorax. Son nom « Acherontia atropas » fait référence à Achéron, le fleuve des « Enfers » et « atropas » désigne une des divinités qui président au destin : Atropos coupait le fil de la vie. Il arrive à émettre des sons : il crie surtout quand on l'attrape. Avec 13 centimètres d'envergure, c'est un excellent voilier qui migre au printemps, d'Afrique en Europe jusqu'à l'Islande. C'est un grand amateur de miel. Il ne craint pas les piqures. Il mange tant de miel que, parfois, il est trop gros pour ressortir de la ruche et les abeilles le tuent en l'étouffant.

Il en resterait beaucoup à citer tels que le Citron aux ailes jaunes bordées à leur extrémité d'un point orange, ou l'Azur aux ailes découpées dans le ciel.

Passons à d'autres petites bêtes tout aussi intéressantes

Les plus connues, aimables, aimées : « les bêtes à Bon Dieu » : les Coccinelles à 3 ou 7 points noirs sur leurs élytres rouges. Ce sont en notre faveur, de redoutables tueuses capables de détruire quotidiennement 250 pucerons. On les élève pour cela et elles remplacent avantageusement les insecticides.

Parmi les plus liées aux hommes, naguère, il y avait le Bousier. Il était capable de soulever une masse 1.141

fois supérieure à son poids ! Mais si, souvenez-vous de cet insecte noir qui passait son temps à rouler une boule de bouse de vache ou de crottin de cheval jusqu'à son terrier. Hélas, il a disparu avec les chevaux et les vaches au pré !

Savez-vous que des citoyens en vacances ont signé une pétition pour exiger du maire du village qu'il épande des insecticides pour tuer les Cigales dont les « stridulations » les dérangent ! Pauvre La Fontaine : elles ne « chantent » qu'en suçant la sève des arbres, les pins en particulier, quand la température arrive à 25° environ et ne vivent que 2 à 3 semaines d'été.

Connaissez-vous le Rhinocéros (Oryctes nasicornis), un gros coléoptère dont la tête est dotée d'une longue corne recourbée en arrière : il s'en servait pour soulever son adversaire et le renverser pour ... séduire une femelle. On le rencontrait autour d'Aïn Draham car sa larve se nourrit de débris de bois.

D'autres comme le Hanneton se « réveillaient » en fin d'été, le soir, et pondaient de gros vers blancs qui dévoraient les racines des plantes de nos potagers.

Le Lucane (ou « Cerf-volant ») est le plus grand, le plus imposant de nos coléoptères. Leurs énormes mandibules chez le mâle peuvent pincer jusqu'au sang. Les joutes entre mâles au crépuscule, autour des femelles, sont (étaient) aussi fréquentes que spectaculaires.

Les Capricornes aux immenses « antennes » étaient détestés par les forestiers car les larves et les adultes se nourrissent de bois plus ou moins mort. Sans compter le splendide « Scarabée doré » aux élytres d'un vert bronze, doré et brillant.

Tous ces insectes et bien d'autres encore, aussi intéressants que les Fourmis ou les Abeilles ou encore les Vers luisants dont les femelles seules « allument » une partie de leur abdomen pour attirer les mâles qui ont la chance de voler alors qu'elles sont clouées au sol, tous animaient naguère nos promenades dans les plus petits jardins. Avec les « printemps silencieux », sans oiseaux, devons-nous craindre des renouveaux ou des saisons « inanimées » ? A moins que la disparition des insectes, leur nourriture, ait fait disparaître les oiseaux ... ? ■

La saison des transhumances

Un Eldorado qui mène au Golfe, mais aussi en Egypte

L'exode des footballeurs tunisiens sous d'autres cieux, massif en cette intersaison, se poursuit, mettant certains clubs face à des difficultés pour trouver des solutions de rechange.

La palme revient naturellement aux pays du Golfe, depuis longtemps destination privilégiée de nos footballeurs, mais aussi à l'Egyptian League, une sorte de nouvel Eldorado.

C'est ainsi que le club de 2e division qatarie, Al Chahania a fait signer le défenseur axial Ali Machani pour une saison renouvelable.

Machani a évolué dans son club d'origine, le Club Athlétique Bizertin, et à l'Espérance Sportive de Tunis.

Autre sociétaire du CA Bizertin à s'en aller ailleurs monnayer son talent: le latéral droit Mohamed Habib Yaken qui s'est engagé pour trois saisons avec le club de D1 égyptienne Al Gouna, 13e du championnat 2019-2020.

En fait, il s'agit d'un transfert libre puisque le contrat le liant au club cabiste a expiré.

Yaken est le troisième latéral droit formé au CAB à évoluer dans le championnat d'Egypte, après Hamza Mathlouthi (Zamalek) et Iheb Mbarki (Wadii Dejla).

Le 10 septembre dernier, il a inscrit le précieux but (1-0) dans la confrontation directe de la 25e journée de Ligue 1 devant la Jeunesse Sportive Kairouanaise qui a permis au CAB d'assurer son maintien en Ligue 1.

Un but inscrit dans les arrêts de jeu, et contesté par la JSK qui a annoncé poursuivre l'affaire devant le Tribunal arbitral du sport.

Et ce n'est pas fini, puisque un autre enfant du Club Athlétique Bizertin rebondit du côté des Pyramides, à Wadii Dejla, 15e de la première division égyptienne. Il s'agit du latéral droit Iheb Mbarki, 28 ans, en transfert libre en



Ali Machani (à gauche), une occasion de se relancer

provenance de l'Espérance Sportive de Tunis. Mbarki qui a donc évolué au Club Athlétique Bizertin et à Evian (France), rejoint dans ce club un autre joueur tunisien, l'ancien attaquant de l'Union Sportive Monastirienne, Rafik Kabou.

Il compte 4 rencontres avec l'équipe de Tunisie. Mohamed Abdelwahed, entraîneur en chef du club, a souligné que cette arrivée est fort opportune puisqu'elle garantit plusieurs solutions.

«Mbarki est le genre de joueur polyvalent qui peut occuper plusieurs postes: latéral droit, latéral gauche, milieu de terrain... De plus, il vient d'un grand club habitué aux titres, l'EST», se félicite-t-il.

Pour sa part, le défenseur Abderrazak Hmani a rejoint le club irakien Naft El Janoub pour entamer les entraînements à Bassorah.

Hmani arrive du club saoudien Araâr.

Come-back de Hamza Younès en Grèce

L'avant-centre tunisien Hamza Younès poursuit sa tournée des championnats de football aux quatre coins du monde.

Il s'est engagé en faveur du club grec AE Larisa (Super League 1, D1 en Grèce) en transfert libre pour une saison renouvelable.

Son dernier club est roumain, le FC Petrolul Ploiesti. L'enfant de Monastir, âgé de 34 ans, a porté les couleurs de l'USM, de l'ESS et du CSS en Tunisie, de Botev Plovdiv et Ludogorets (Bulgarie), de BB Erzurumspor (Turquie), du SC Al Ahly (Qatar), de Petrolul et Concordia (Roumanie), de Tractor (Iran) et de l'AO Xanthi et Aris Salonique (Grèce).

En équipe de Tunisie, il compte 11 matches (zéro but).

Hannachi en D2 saoudienne

A 36 ans, Maher Hannachi se relance en 2e division saoudienne au sein du club d'Ohod.

Il a signé un contrat en faveur d'Ohod en provenance de l'Etoile Sportive du Sahel qui ne lui a pas renouvelé le contrat.

Il était dernièrement près de revenir au Club Sportif Sfaxien, mais la transaction a échoué. Malgré tout, il a tenu à remercier ce club et ses supporters pour les saisons passées à Sfax.

«Je resterai toujours l'enfant du CSS», assure-t-il.

En plus de l'ESS et du CSS, le latéral droit (ou milieu de couloir droit) a joué à l'Union Sportive Monastirienne et Al Ittihad libyen.

L'enfant de Lassaâd Jarda Chebbi revient en Autriche

Seifeddine Jarda Chebbi quitte le club turc de Gaziantep FK pour revenir en Autriche, au club de D1, TSV Hartberg.



Hamza Younès de retour en Grèce

Seifeddine n'est autre que le fils de l'entraîneur de l'Union Sportive Monastirienne, Lassaâd Jarda Chebbi, vainqueur de la Coupe de Tunisie édition Habib Bourguiba pour la première fois de l'histoire du club usémiste. Il s'agit d'un ancien attaquant international olympique tunisien âgé de 27 ans.

Il a signé un contrat valable jusqu'au 30 juin 2021.

Depuis le 10 août dernier, il était sans club.

Né à Bludenz, en Autriche, Seifeddine Jarda Chebbi avait évolué en Ecosse (Saint-Mirren), en Autriche (SV Ried, FC Lustenau et Sturm Graz), en Allemagne (Hoffenheim) et en Suisse (FC Saint-Galle).

H.A.



Maher Hannachi, un exemple de longévité

Présidence de la CAF

Bouchamaoui a les faveurs des pronostics, mais...

Plusieurs personnalités marquantes du football tunisien prennent clairement position dans le duel opposant le président de la Fédération tunisienne de football, Wadii Jariï, au membre du conseil de la fédération internationale et membre de la Confédération africaine, Tarek Bouchamaoui, dans la course à la présidence de la CAF.

Ils soutiennent tous Bouchamaoui dont ils louent la grande expérience et la notoriété à l'échelle de la CAF et de la FIFA, et sa meilleure position pour permettre à la Tunisie d'hériter de la présidence de la plus haute instance continentale.

Ils observent également que l'ambition de Bouchamaoui vise directement le poste de président de la CAF, alors

que Jariï ne vise pas davantage qu'un strapontin de membre du bureau exécutif de la CAF.

C'est le cas des anciens présidents de la Fédération tunisienne de football Kamel Ben Amor, Hammouda Ben Ammar et Khaled Sancho qui mettent l'accent sur les qualités de Bouchamaoui, capable d'obtenir 54 voix sur les 54 exprimées au sein de la CAF.

Ils soulignent que 18 ans d'exercice dans les plus hautes sphères de la CAF font de l'enfant de Gabès un candidat idéal par rapport à celui de Ben Guerdane.

D'autres soutiens ont été exprimés par: -Tarek Dhiab, ancien ministre de la Jeunesse et des sports, et ancienne star de l'Espérance Sportive de Tunis, au-

jour d'hui consultant à Bein Sports.

-Moez Driss, ancien président de l'Etoile Sportive du Sahel entre 2006 et 2009.

- Radhi Jaïdi, ancien défenseur central de l'Espérance Sportive de Tunis et de l'équipe nationale, champion d'Afrique 2004, aujourd'hui entraîneur de Hartford, au championnat nord-américain après avoir coaché le club anglais de Southampton U23, et Southampton «B».

Rappelons que le bureau fédéral a retenu la candidature de Jariï lors d'une réunion «secrète», à en croire Hichem Ben Omrane, membre fédéral.

Cela va de soi quand on est tout à la fois juge et partie...

H.A.



Iheb Mbarki rejoint une belle colonie bizertine en Egypte

Réconciliation avec Jarii, ou simple manœuvre dilatoire ? Le CSS pousse un ouf de soulagement

Retournement de situation spectaculaire dans les rapports Club Sportif Sfaxien-Wadii Jarii.

Certains le qualifient de dégel stratégique entrant dans le cadre du conflit «des cent ans» ouvert par la Fédération à l'encontre du Croissant Sportif Cheb-bien.

Ce faisant, le président fédéral défie en quelque sorte le club chebbien auquel il refuse ce qu'il accorde au CSS, à la barbe et au nez du tandem Taoufik Mkacher et Sabeur Boutatay, les deux hommes forts du CSC.

Le premier vice-président du CSS, Mohamed Jelayel, a obtenu suite à une réunion avec Jarii la levée de l'interdiction de recrutement qui frappait son club.

Dès lors, les Sudistes peuvent procéder normalement aux recrutements, effectuer leur affiliation pour la prochaine saison à la FTF, et inscrire tous les joueurs qu'ils désirent sur la liste africaine pour la Ligue des champions 2021.

L'intervention de l'homme à tout faire de la FTF, une sorte de deus ex-machina des temps modernes pour le foot national a permis de payer les amendes afférentes aux affaires des joueurs Hatem Lassoued (45 mille dinars) et Taha Yassine Khenissi, Junior Ajayi et Al Ahly du Caire (110 mille dollars), l'ancien entraîneur portugais des gardiens de but



Rencontre salubre pour le CSS entre Wadii Jaryii et Mohamed Jelayel

Souza Da Silva (48 mille euros), et de l'ex directeur sportif Abdelhak Laâlaimi (100 mille dinars).

Toutes ces parties avaient déposé une plainte contre le CSS devant la commission des litiges de la FTF (pour les Tunisiens) ou devant la Fédération internationale de football (pour les étrangers).

En tout cas, une épine retirée du pied du club noir et blanc...

Fait inédit: le bureau clubiste sfaxien a

remercié le président de la FTF pour son intervention salubre, alors que depuis deux saisons, il était constamment en conflit avec lui.

Boujelbene reste

Faouzi Benzarti, qui a décidé de respecter son engagement à l'endroit du Club Sportif Sfaxien aura cette saison à ses côtés son assistant Anis Boujelbene lequel a renoncé à quitter le club sudiste.

On se rappelle, en effet, que dans la foulée de l'élimination en demi-finale de la Coupe de Tunisie édition Habib Bourguiba, à Sfax même face à l'Union Sportive Monastirienne, Boujelbene avait annoncé qu'il se retirait de ses fonctions. L'autre assistant de Benzarti reste Imed Ben Younes, le staff technique étant renforcé par l'entraîneur des gardiens Karim Sebaï.

Par ailleurs, le stage prévu jusqu'au 26 octobre à Monastir a été annulé suite au test positif effectué par le milieu offensif Jassem Hamdouni.

Hamrouni et Makni prêtés à l'USBG

Enfin, le CS Sfaxien a prêté pour deux saisons ses joueurs Mohamed Ali Hamrouni et Firas Makni à l'Union Sportive de Ben Guerdane.

Hamrouni avait déjà été prêté par le passé au Stade Gabésien.

H.A.



Faouzi Benzarti et ses deux assistants Anis Boujelbene et Imed Ben Younes, attendus par de gros défis



ADVANCED e-TECHNOLOGIES When Technology means Liberty

- COMMUNICATION & COLLABORATION
- CLOUD COMPUTING
- INFRASTRUCTURE UNIFIÉE
- STOCKAGE & SAUVEGARDE

- CYBER SECURITY
- CRM & ERP
- VIDÉOSURVEILLANCE & CONTRÔLE D'ACCÈS
- MATÉRIEL INFORMATIQUE

L'album-
souvenirs de...

Jamel Zenaidi, le play-boy

A Kélibia, on respire volley-ball, que l'on tient pour une religion. Jamel Zenaidi a illuminé le ciel de la coquette cité cap-bonaïse, apportant une précieuse contribution aux nombreux sacres du COK des années 1970 et 1980. Sorte de play-boy ou de star de cinéma, il transperçait les «murs» adverses grâce au panache de ses smashes ravageurs. «La relégation nous guette tôt ou tard, avertit-il. Car il ne faut pas croire que cela n'arrive qu'aux autres. Les enfants du club sont marginalisés, et personne ne veut plus vraiment d'eux. Pourtant, compte tenu de la tradition et de l'investissement formidable des gens dans ce sport, il y a de quoi rétablir l'hégémonie du COK. Nos meilleurs joueurs vont monnayer leur talent ailleurs, les règlements actuels participant à cet exode. Il est impératif de consentir un effort financier pour les retenir».

Le volley-ball à Kélibia, une histoire d'amour

«L'engouement extraordinaire des Kélibiens pour ce sport vient des interminables parties sur le sable, à la plage, dans les quartiers. Par exemple au quartier Sidi Abdessalam où j'ai vu le jour, nous pratiquions le volley avec un ballon en chiffon, puis en plastique. Ici, les gens vivent au rythme du VB. Il faut souligner aussi que notre génération a fait aimer aux gens une discipline qui va comme un gant aux Kélibiens, à leurs habitudes, à leur proximité de la mer, et à leur nature de gens libres qui aiment le grand large».

Ma frustration avec Ben Cheikh

«C'est Si Hassen Ben Cheikh qui m'a piloté vers ce sport. Après m'avoir vu jouer des parties de quartier, il m'a conduit vers le stade de Kélibia. J'étais maigre et pouvais sauter facilement très haut. Il me manquait toutefois les bases techniques, les rudiments du jeu. Si Hassen a été pour moi un père, un frère, un professeur et tout à la fois un ami. Il me mettait en opposition avec Moncef Mselmani, me demandant de contrer ses frappes. Au bout d'un certain temps, Mselmani commençait à s'ennuyer car je ne réussissais à renvoyer aucun tir. Au point de mettre en colère Hassen Ben Cheikh qui me lance un jour à la figure: «Un Salloum (escabeau) comme toi qui ne réussit à renvoyer aucun tir, ce n'est pas normal !» Ma frustration a été immense, et j'ai dû boycotter les entraînements, décidant de ne plus revenir m'entraîner. Mon frère aîné Nabih, pharmacien de son état, était l'ami de Hassen Ben Cheikh. Celui-ci lui demanda un jour pourquoi je m'étais éclipsé. A partir de là, mon frangin ne me laissa plus d'autre choix que de revenir m'entraîner. Car il faut souligner que j'ai perdu mon père Mohamed à l'âge de deux ans. Ma mère Habiba, elle, m'a gâté: cadet de la famille, j'ai bénéficié de ses encouragements. Elle me préparait ma tenue sportive, des repas adaptés... D'ailleurs, si je n'étais pas resté plus d'une saison au Golfe, où

Zenaidi, play-boy,
visage d'ange



j'ai joué pour Nadi Al Wasl de Dubaï, c'est surtout parce que je n'ai pas pu supporter une séparation encore plus longue. Arrive, donc, la finale juniors 1971 au palais des sports d'El Menzah devant l'Etoile Olympique de Goulette-Kram où évoluait Samir Lamouchi. Nous perdions deux manches à zéro, et je tremblais à l'idée d'être aligné. Assis sur le banc de touche, je me cachais un peu, priant que notre entraîneur ne me fasse pas entrer en jeu. Et je n'ai pas été aligné. Une délivrance ! Je n'avais pas encore deux ou trois mois de volley depuis ma signature pour le COK qui a été battu (3-0), mais nous avons vite appris, remportant la saison suivante le doublé. J'ai été convoqué en sélection nationale juniors où le Marsois Badarjah sautait très haut, tout comme moi. Les sélectionneurs Bouhamed et Karoui nous apprirent les petits détails qui font les grands joueurs. On ligotait mes bras à un long bâton afin que je puisse décocher un tir droit. La puissance, je l'avais. Mais les frappes partaient en vrille, en zigzag. Au fil du temps, cette défaillance a été réglée, mais cela s'était fait aux dépens de la puissance qui al-



Zenaidi au Japon avec le Six national (3e à partir de la gauche, au premier rang)



lait revenir au fil des répétitions. C'est comme cela que j'ai appris le volley-ball. Sur des bases solides. J'aurais bien aimé transmettre cet apprentissage aux jeunes générations de mon club. Malheureusement, je n'ai pas trouvé de soutien».

Guedous a tenu bon

«Durant ma carrière couronnée par un championnat de Tunisie 1977 et 5 coupes de Tunisie 1974, 1975, 1976, 1978 et 1989, j'ai eu comme entraîneurs au COK Hassen

Ben Cheikh et Mounir Gara, et Zizi Hassine Belkhdja et Hmida Sallami en sélection. Quant au Polonais Wagner, il voulut me convoquer en 1986 alors que je fêtais mon mariage avec Ilhem. Notre équipe se composait de Ridha et Mohamed Ben Cheikh, Jamel et Néjib Jenhani, dit «Jacky», feu Moncef Mselmani et de moi-même. Nous composions une véritable sélection. Il nous était du reste arrivé de battre l'équipe nationale dans un match amical, à Tunis. Je garde comme meilleur souvenir la finale de la coupe 1976 remportée (3-0) devant l'EOKG. J'étais habité par une motivation exceptionnelle. En effet, une semaine plus tôt, l'arbitre Kousseila m'a injustement expulsé devant l'EST. Normalement, je devais être suspendu en finale. Mais notre président Béchir Guedous alla rencontrer le ministre de la Jeunesse et des Sports, Foued Mbazaâ, pour lui dire que l'exclusion de Jamel Zenaidi était à mille pour cent injuste, et que si sa suspension était confirmée, le COK déclarerait forfait dans toutes les finales de coupe auxquelles il devait prendre part. Or, cette année-là, le COK était qualifié à toutes les finales, des jeunes jusqu'aux seniors: poussins, minimes, cadets, juniors, seniors garçons, et même seniors filles. La levée de ma suspension ne survint que vendredi soir, la veille de la finale ! Dans tous les foyers kélibiens, c'était la délivrance. Le jour de la finale, face à des Banlieusards mécontents, je me sentais planer, voler».

Le déclin prononcé du COK

«Aujourd'hui, la chute du COK est brutale. Elle est inéluctable compte tenu d'une politique qui ne donne plus la part belle à la formation et aux enfants du club. La relégation nous guette tôt ou tard. Car il ne faut pas croire que cela n'arrive qu'aux autres. Les enfants du club sont marginalisés, et personne ne veut plus vraiment d'eux. Pourtant, compte tenu de la tradition et de l'investissement formidable des gens dans ce sport, il y a de quoi rétablir l'hégémonie du COK. Nos meilleurs joueurs vont monnayer leur talent ailleurs, les règlements actuels participant à cet exode. Il est impératif de consentir un effort financier pour les retenir. Personnellement, on ne me laisse plus le choix que de m'éloigner de mon club, comme on le fait du reste pour tous les anciens joueurs. Depuis 2014, je jouis d'une retraite paisible dans ma ville natale, Kélibia. J'ai exercé dans une banque depuis 1976. C'est mon président de l'époque, Aissa Ben Nasr qui m'a embauché. Lors des présentations, la première chose que



Des trophées et des médailles à la pelle ont jalonné le parcours de Jamel Zenaidi



Zenaïdi (1er à g) avec ses coéquipiers au COK



Le COK de Hassen Ben Cheikh, premier à gauche debout (Zenaïdi est 2e à partir de la droite, debout)

m'avait demandée le DGA de cette banque a été d'aller me couper les cheveux. Il y a des gens qui ne sont pas des enfants du club qui veulent m'en écarter. Pourtant, de par ma carrière, j'ai acquis une petite modeste expérience que je veux mettre au service de mon club. Directeur technique, encadreur et formateur des jeunes, je peux toujours servir. Mais ils disent que Jamel Zenaïdi ne peut plus rien apporter que ce soit comme soutien financier ou appui moral. Je les ai laissés à leur aise. Qu'ils fassent ce qu'ils veulent. Cela peut être pris comme une démission de mes responsabilités à l'endroit du club qui m'a formé et fait connaître. Toutefois, on ne me laisse pas le choix. Lorsque nous entrons sur le parquet du Palais des Sports d'El Menzah ou du Palais de la Foire pour disputer une finale de coupe de Tunisie, les Ridha Ben Cheikh, Moncef Mselmani, Hamouda Ben Messaoud et moi-même avions la chair de poule. Un cortège monstre de bus, de voitures privées, de camions... nous suivait jusqu'à Tunis où on restait ébahi devant l'engouement incroyable des Kélibiens pour ce sport. Au lieu de s'entraîner trois fois par semaine, on est naturellement poussé à effectuer six séances. La veille des finales et des matches importants, je me sens sous pression à tel point que j'en perds le sommeil. Je ne pense qu'à une seule chose: rendre heureux tous ces fidèles».

Une réglementation faite sur mesure

«Partout dans les grands clubs, vous trouvez trace des joueurs talentueux venant justement du COK. En même temps, notre club est en panne de joueurs de qualité. Mais que voulez-vous, c'est le résultat des règlements injustes de la fédération. Après deux saisons d'inactivité, le joueur devient libre et peut opter pour l'association de son choix. Si le COK avait gardé ses enfants, il serait aujourd'hui imbattable. L'argent fait la différence. Les règlements actuels détruisent les petits clubs. Une fois l'argent de la vente des joueurs parti en fumée, que restera-t-il par la suite ? Et rebelote ! Pourquoi ne crée-t-on pas des délais de cinq ans d'inactivité, par exemple ? Cela fera réfléchir à deux fois, sans doute, tellement c'est long. Il est malheureux de constater à quel point le volley-ball a chuté, à quel point aussi la majorité des clubs en sont arrivés à vendre leurs meilleurs produits. Où sont passés les Boussarsar, Lahmar, Derbal, Ben Abdallah, Kamoun, Hachicha ? Encore élève, j'ai disputé le championnat scolaire avec le lycée technique de Nabeul où j'étais interne, au même titre que la totalité des élèves de la région du Cap-Bon. Chaque vendredi après-midi, il y avait un monde fou au stade Chelly de Nabeul pour assister aux matches inter-lycées. Que reste-t-il d'un tel engouement ? A présent, à la salle de Kélibia, on ne compte pas plus



La force de frappe de Znaïdi faisait des ravages

d'une centaine de mordus par match. Sans attendre les subventions du ministère, de la municipalité, du gouvernorat..., je crois qu'il faut faire un effort supplémentaire en allant chercher l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire auprès des sponsors et des grands supporters et mécènes. J'aurais pu aider mon club en mettant à contribution mes connaissances et mes amis. Les mécènes sont au fond plus sensibles et réceptifs quand ils sont sollicités par d'anciens joueurs. Ceux qui ont fait l'histoire du club, et donné du bonheur au public. En tout cas, il y a risque de voir un jour le COK péricliter et mourir de mort lente. Où étaient passées l'USTS, la ZS, l'EOKG... d'antan?».

Des monstres sacrés

«Peu de gens savent que j'ai passé une saison à Al Wasl de Dubaï, aux Emirats arabes unis. En 1989, à Damas, en Syrie, la Tunisie a remporté le championnat arabe des nations. J'ai été élu meilleur joueur du tournoi. Un dirigeant émirati vint nous chercher, Samir Tebourski et moi-même. Lui ira à Nadi Abou Dhabi, alors que j'atterrissais à Al Wasl. En rentrant au pays, j'ai réintégré le COK et la banque où je travaillais. J'ai été une autre fois élu meilleur joueur, au championnat d'Afrique des nations 1979 en Libye, remporté par la Tunisie. J'ai participé au



Zenaïdi (au milieu) portant les couleurs nationales



Ridha Ben Cheikh, Néjib Jenhani «Jacky» et Jamel Znaïdi (de g. à dr.): trois piliers du CO Kélibia de la belle époque



championnat du monde 1974 au Mexique, et aux Jeux méditerranéens d'Alger 1975. Il faut dire que notre volley a enfanté un grand nombre de grands joueurs qui ont marqué leur époque: en attaque, Hamouda (COK), Raja Haydar et Naceur Bounatouf (ASM) et Samir Lamouchi (EOKG). Dans un passé récent, Abdelaziz Ben Abdallah et Ghazi Mhiri (CSS). Comme passeur, Rachid Bousarsar (USTS et CA) reste le meilleur».

Volley d'hier et d'aujourd'hui

«Jadis, les moyens manquaient cruellement, mais on réussissait à donner du plaisir aux gens. Le spectacle était garanti, le sentiment d'appartenance, très fort. Aucun joueur ne pouvait se permettre de faire du chantage à son club. Nos supporters nous suivaient jusqu'à Tunis, Sfax, Sousse..., partout où nous nous produisions. A présent, cela devient un simple travail, un devoir qui exclut une grosse part du plaisir qui nous habitait. Les joueurs peuvent-ils mesurer aujourd'hui le privilège qui leur échoit de pouvoir jouer dans une salle couverte ? Le président Aïssa Ben Nasr a milité -oui, c'est bien de militantisme qu'il faut parler- afin que Kélibia ait sa salle couverte. Nous évoluions par vents et pluies, sinon sous un soleil de plomb. Sur une surface en ciment qui abime nos membres. J'ai dégonflé dix, quinze, vingt ballons... Ma force de frappe a dû faire des misères aux ballons. Mais le virus du jeu m'habite toujours: trois fois par semaine, je m'entraîne dans une salle de musculation ou sur un parquet de volley-ball».

Recueillis par H.A.

Al jala

Par la fréquence de leur commune répétition, deux objections adressées au premier des combattants animent la polémique inauthentique.

La première incrimination gravite autour de l'évacuation. Comment admettre la mobilisation de civils contre une soldatesque armée jusqu'aux dents ? Une interrogation suffit à gommer ce genre de question. Sans bombardiers ni canons, comment renoncer à lutter quand l'adversaire, mieux outillé, foule aux pieds la négociation ?

A ce mécompte ne serait advenue aucune guerre de libération. Avant de revenir à ce problème de façon plus radicale, venons-en à la seconde affaire où des censés savoir perçoivent un scandale. Le 13 octobre, Jaâfar Lâouani, ingénieur-gestionnaire, explicite le reproche de manière distincte et claire : « Bourguiba est responsable de tout le mal actuel. Sa répression des islamistes a fait des victimes et cette erreur les a conduits au pouvoir ».

Ce propos, rapporté le jour même à K.C., un doyen des historiens, lui inspire cette appréciation, elle aussi sans fondement : « Si les dirigeants islamistes avaient été mis à mort, il y aurait eu guerre civile ».

Par son aspect hypothétique, pareille supputation tombe sous la férule de la critique historique. Et cette problématisation remet en cause la première et la seconde objection. Car, sous les oripeaux des élucubrations casuistiques, demeure à exhumier la problématique théorique. En effet, pour valider les critiques adressées à la pratique bourguibienne, il aurait fallu avoir une histoire parallèle à l'histoire.

Or une Tunisie, sans les milliers de volontaires engagés contre l'armée d'occupation, n'existe pas. Kant avait soulevé la même réflexion à propos des « principes catégoriques » énoncés au plan éthique. Il n'y a pas d'expérimentation possible dans le dédale du champ moral.

Une fois le corps appesanti par un régime irréflectif, l'obèse dit : Ah, si je pouvais refaire ma vie ! Il n'y a qu'une histoire de la Tunisie où il n'y a qu'un Bourguiba. Selon Jaâfar, il n'aurait pas dû affronter les barbus pour éviter leur futur accès à l'autorité. Hélas, l'histoire n'est guère fabriquée avec des « si ». Nous avons là les mêmes critiques adressées à « l'histoire de vie ».



Khalil Zamiti

Elle relie une succession de séquences contingentes par une logique à la fois rétrospective et prospective. Mon interviewé imagine des barbus caressés dans le sens du poil pour les empêcher à l'avance de manipuler leur incarcération et la chevaucher vers leur élection. Mais un visionnaire, fut-il surhumain, n'est guère un devin. Alain Robbe-Grillet disait : « *Le réel est discontinu, formé d'éléments juxtaposés sans raison dont chacun est unique, d'autant plus difficiles à saisir qu'ils surgissent de façon sans cesse imprévue, hors de propos, aléatoire* ».

Le quai d'Orsay assassinait Farhat Hached, Bourguiba aussi risquait sa vie et le même sort aurait pu lui advenir. Mais il s'en est sorti. Pour ces raisons, les objections signalées butent sur une difficulté. Elles supputent une liaison de cause à effet entre deux conjonctures historiques liées sur le papier mais guère au plan des faits. Jaâfar dit : *Si Bourguiba n'avait pas sévi contre les intégristes, jadis, Ghannouchi ne serait pas aujourd'hui, président du Parlement*. Pour Khalifa Chateur, « *si le combattant suprême avait mené son entreprise répressive à son terme, nous aurions eu la guerre civile.* »

Sous couvert d'affirmations raisonnées, parfois contradictoires, passent en contrebande une série de lubies et d'alibis. Des processus complexes, latents ou patents voguent à tort au gré de l'imagination.

Ah, si Ghannouchi n'existait pas ! Mais que faire s'il est bien là. Les faits sont têtus et il est trop aisé d'éliminer toute volonté patriotique chez des citoyens montés à l'assaut des salauds.

« *Déterminismes sociaux et liberté humaine* », écrivait Gurvitch. Un élan collectif, canalisé par le grand timonier, attaquait les implantés sur l'ultime portion du territoire auparavant tout entier colonisé. Mais chacun des indignés pouvait s'abstenir de risquer sa tête à Bizerte.

Voilà ce que voulait dire Gurvitch. A sa manière, Bourguiba rejoignait la même idée : « *On ne peut mener les gens au paradis enchaînés.* »

Ils y tiennent ou ils s'abstiennent. Dans ces conditions, les objections exhalent un relent d'aberration, car « *la critique est aisée mais l'art est difficile* », écrivait Boileau, en 1674, dans son « *Art poétique* ». ■

Les «réflexes primitifs» et les «révolutionnaires»... imaginaires !



Mustapha Attia

Lorsque les peuples sont ébranlés, déçus et en plein désarroi, ils peuvent être attirés par la solution du pire qui leur est «vendue» comme la plus efficace ! Voilà d'ailleurs l'une des caractéristiques les plus affligeantes des populistes : le fait que, pour faire passer la pilule de leurs désirs de nuisance, rien ne vaille leur enrobage dans un dessein bienveillant. Presque dix ans après la «délivrance», le désenchantement est total : les islamistes et leurs alliés populistes, pour ne pas dire leurs «idiots utiles», ont dilapidé non seulement le «capital de confiance» dont ils disposaient, mais aussi la capacité d'arrêter une corruption décomplexée qui a provoqué une défiance populaire vis-à-vis de leurs grands dirigeants au pouvoir. Une défiance amplement justifiée par une terrible décennie de népotisme et de prédation, donnant raison à Charles Pierre Péguy lorsqu'il écrivait «*le triomphe des démagogues est passager, mais les ruines sont éternelles*».

Comme souvent dans l'histoire, la montée des extrémistes s'accompagne d'un effet miroir. À la radicalisation des responsables politiques, répond celle des citoyens.

Les populistes de chez-nous incarnent «*cet ardent désir de voir l'incompétence au pouvoir*», que le grand philosophe allemand Peter Sloterdijk, décrivait dans une belle approche «*les réflexes primitifs*» c'est-à-dire «*il ne suffit pas d'être inutile. Encore faut-il être odieux*» !

Aujourd'hui les populistes, tous genres confondus, font la loi, avec leurs épigones, dans plusieurs institutions de l'État dont notamment l'Assemblée des représentants du peuple. En quelques excès de «colère théâtral « paroxystiques, ils ont démontré qu'ils étaient d'abord des épatants acteurs dans le registre burlesque de la commedia dell'arte. Cédant à leur intransigeance et à leur lyrisme insurrectionnel, Il suffit de les voir enclins à l'excès, traiter «*d'abrutis*», de «*vendus*» et de «*compro-*

teurs « leurs adversaires politiques pour s'en convaincre.

Les voilà comptables d'un bilan qui - hormis les gesticulations mortifères de leur politique à base de démagisme et de souverainisme, n'ont rien de flamboyant. Les séances d'autojustification, les philippiques victimaires et les plaidoyers pro domo n'ont rien changé.

L'exaltation des passions nationales et religieuses, la revendication du monopole de la parole au nom des «*Tunisiens d'en bas*» et de la représentation du peuple contre les élites, la contestation radicale de la modernité occidentale, dont les valeurs sont rejetées, ont poussé plusieurs citoyens à voter pour les populistes et ils n'ont fait que céder à des passions tristes et des promesses électorales cyniques. Ce populisme, longtemps soutenu par une partie de l'opinion publique, a offert le spectacle d'un pays sombrant collectivement dans le délire le plus dramatique. Mais dans un monde ouvert et globalisé, leurs mensonges sont vite éventés, leurs passions égocentriques de briller sur scène et leurs idées courtes encore plus vite dépassées. Mais malgré cela ils continuent de tisser leurs toiles sitôt que ses fils se défont, en repoussant toujours plus loin les limites de l'abjection. Reste que le populisme est soumis aux lois de la logique. Ainsi, il ne suffit pas de piétiner la vérité pour l'écraser et l'anéantir.

A-t-on atteint le «*pic populiste*» se demandent depuis quelques semaines les observateurs qui ont le sens de la formule partagée ? «*Pic populiste*», comme il y a un pic épidémique : l'apogée au-delà duquel commence le déclin.

Alors que l'élite «*démocrate*», forcée de jouer dans une pièce qui n'est pas la sienne et n'a plus le même rayonnement. La «*magie*» n'opère plus et elle n'est plus que la caricature d'elle-même, c'est sur la cime altière de ce pays béni que se trouvent les vrais héritiers d'Hannibal et de Bourguiba. ■

L'économie au temps du corona ⁽¹⁾ Les défis, les dangers et les perspectives



Hakim Ben Hammouda

Nous traversons aujourd'hui l'une des périodes les plus difficiles de notre histoire moderne. Au moment où nous pensions que le progrès scientifique et le développement de la technologie nous permettraient de mieux maîtriser la nature et ses grands défis, la pandémie de la Covid-19 est venue nous ramener à la fragilité de la condition humaine et à son incapacité à maîtriser les colères de la nature face au récit du progrès et d'un monde meilleur.

Cette pandémie a été à l'origine de plusieurs réflexions sur la reconstruction de l'ordre global. Elle a ainsi ouvert une période de transitions et de grandes transformations dans bon nombre de domaines dont la santé, le politique et les relations sociales.

Le domaine économique a également connu des transformations majeures et a joué un rôle dans les mutations que nous sommes en train de traverser. Ainsi, les économistes ont entamé une large réflexion sur l'avenir des politiques économiques et les stratégies à mettre en place afin de faire face à la pandémie.

Cette pandémie pose de grands défis dans le monde économique et ouvre un nouveau monde de défis et d'incertitudes quant à l'avenir. Mais, ces défis ont montré la voie devant la recherche et la réflexion pour ouvrir de nouvelles perspectives à l'économie et aux relations sociales et humaines.

Les défis

L'un des premiers défis concerne les conséquences économiques et sociales de la pandémie. Les études de prospective des institutions internationales soulignent que l'économie globale va connaître au cours de l'année 2020 la plus grande récession de son histoire depuis la Seconde Guerre mondiale. Comme c'est le cas

pour l'économie mondiale, notre pays connaîtra au cours de cette année le recul le plus important de notre histoire moderne.

Cette récession économique va avoir des effets sociaux majeurs avec la montée du chômage et l'explosion de la pauvreté et des inégalités.

Le second défi posé par la pandémie concerne la forte incertitude qui caractérise l'avenir. Il s'agit du plus grand défi que craignent les économistes. La formulation des politiques économiques et le niveau d'intervention des pouvoirs publics exigent une grande capacité de prévision et de lecture des grandes tendances de la croissance future.

Le troisième défi concerne les politiques, les visions et les projets que nous devons mettre en place pour relever ces défis. Les grandes crises exigent de réelles capacités d'innovation afin de concevoir des politiques non traditionnelles et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la croissance et le développement. Mais, cette innovation n'est pas chose simple dans le milieu économique où dominent la pensée traditionnelle et un certain degré de conservatisme qui poussent vers une grande continuité avec les politiques traditionnelles et classiques de peur du nouveau et de ses conséquences imprévisibles et négatives.

Le quatrième défi concerne la question du financement. Ces innovations exigent la mobilisation d'importantes ressources financières pour sauver l'économie et les entreprises de la faillite. En même temps, les Etats cherchent également à mobiliser d'importantes ressources pour venir en aide aux couches sociales les plus touchées par la crise.

Ces défis sont liés aux risques que connaît l'économie au moment des crises majeures.

A suivre....

VOS PAIEMENTS SANS CONTACT

SÉCURISÉ

www.atb.tn

f t ATB TUNISIE

البنك التونسي

ATB

Des professionnels pour vous.



CONNECTEZ ET MAITRISEZ VOTRE BUSINESS

SMART SOLUTIONS BY TUNISIE TELECOM

Smart Solutions by Tunisie Telecom est une plateforme IoT*.
Smart Solutions by Tunisie Telecom propose des outils intelligents et interconnectés
qui vous permettent de mieux gérer votre entreprise à distance par :

- Un suivi des process en temps réel
- Une anticipation des dysfonctionnements
- Une optimisation des interventions
- Une meilleure analyse des indicateurs



☎ 1288
www.tunisiatelecom.tn